

---

2012

Rapport d'activités

---



**ORIV** Observatoire régional de l'intégration et de la ville



# Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

ORIV [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), est un centre de ressources intervenant sur les questions relatives à l'**intégration des populations immigrées**, à la **prévention des discriminations** et à la **cohésion sociale et territoriale**. Il a pour objet de **développer et de diffuser des connaissances** sur ces trois thèmes à l'intention des acteurs (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et associations).

**Créé en 1992 et organisé en association à partir de 1996**, l'ORIV vise à :

- **Rendre accessible l'information et les ressources**, par le biais d'un site internet, de la publication régulière de documents, de la gestion d'un centre de documentation, ainsi que par le développement d'une fonction de veille et d'observation (quantitative comme qualitative).
- **Produire et capitaliser les connaissances** issues de réflexions, de groupes de travail, de diagnostics, d'études menés par l'association. Ceci pour apporter des éclairages sur des sujets particuliers et permettre une meilleure compréhension des processus.
- **Qualifier les acteurs** par l'organisation de temps d'échanges (rencontres, séminaires, formations, colloques...), la diffusion de pratiques et la confrontation d'expériences.
- **Accompagner les acteurs** en mettant à leur disposition des compétences et des ressources (documentaires, techniques, méthodologiques, pratiques, humaines...) adaptées à leur questionnement et en intervenant sur site.

Implanté à Strasbourg, l'ORIV intervient sur les **territoires alsacien et lorrain**. L'intervention en Lorraine, dans le cadre du Centre de ressources politique de la ville, se fait en partenariat avec le Carrefour des pays lorrains, à travers le fonctionnement du **Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)**.

A l'échelle nationale, l'ORIV participe au **Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville**, au **Réseau RECI** (Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration), et au Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration (ADLI). La **logique de réseaux constitue une dimension fondamentale** de la fonction de centre de ressources. Elle permet, en effet, la rencontre avec d'autres partenaires, la mutualisation des réflexions et l'échange de ressources (informations, expériences, identification de personnes ressources...).

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'**Etat**, de l'**Acsé** (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de **collectivités** (Conseil Régional, Conseils généraux, Agglomérations, Villes...), ainsi que de **ressources propres** issues des prestations fournies et des cotisations des adhérents de l'association.

La mise en œuvre des actions est assurée par une équipe de **sept salariées**, en lien avec les administrateurs de l'association.



## Le centre de documentation de l'ORIV

- 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux **champs d'intervention de l'ORIV** : intégration des populations immigrées, prévention des discriminations, politique de la ville, immigration, habitat, santé, participation des habitants...
- Le fonds documentaire est consultable par le biais de la **base documentaire du Réseau RECI** : <http://biblio.reseau-reci.org/>
- **Ouvert gratuitement à tous** : étudiants, acteurs de terrain, institutions, associations, chercheurs, etc.
- Les documents sont **empruntables**. Les consultations se font **uniquement sur rendez-vous**.
- Vous pouvez également effectuer vos **demandes d'information par mail ou par téléphone**.

Contact : **ORIV** - Diane HÄSSIG - Chargée de l'Information et de la Documentation  
tél. : 03.88.14.35.89 - mail : [documentation@oriv.fr](mailto:documentation@oriv.fr) - [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

# SOMMAIRE

---

Préambule .....	5
Rapport moral .....	7
Introduction .....	9
Une association mobilisée .....	9
Une association soutenue financièrement .....	10
Des salariées au service de l'action .....	10
Les textes de référence - Les points de vue de l'association sur :	
L'intégration .....	11
Le développement social et urbain .....	12
L'égalité et la prévention des discriminations .....	13
Mettre à disposition des ressources .....	15
Le site internet de l'ORIV .....	20
Le bulletin d'information de l'ORIV .....	22
Les réunions d'actualités .....	24
Les Réseaux .....	26
Observer pour comprendre les évolutions et les enjeux .....	31
La mise en place d'un atlas de la politique de la ville .....	33
L'observatoire dynamique des quartiers du CUCS de Metz .....	34
Parentalité et parents immigrés .....	35
Réfléchir collectivement sur des sujets complexes .....	37
L'articulation des dimensions sociale et urbaine sur les territoires	
"politique de la ville" .....	40
Laïcité et pratiques professionnelles .....	41
Petite enfance et discriminations .....	43
Accompagner la mise en œuvre de l'action publique .....	45
La concertation dans le cadre de la réforme de la politique de la ville .....	49
La formation des associations à la politique de la ville .....	50
L'accompagnement des PRIPI en Lorraine et Alsace .....	51
Appuyer les acteurs locaux par une action territorialisée .....	53
Politique jeunesse et intégration sur le territoire de la communauté de communes	
de Benfeld .....	55
Les accompagnements dans le cadre des opérations de rénovation urbaine .....	57
La prévention des discriminations à la Ville de Strasbourg .....	61
Annexes	
Le Conseil d'administration de l'ORIV en 2012 .....	64
Le positionnement associatif dans le cadre de la réforme de la politique de la ville ..	65
Site internet : Documents les plus téléchargés .....	69



# PREAMBULE

---

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un centre de ressources, « structure qui vise à accompagner les acteurs d'une politique publique et les évolutions de celles-ci ». Il intervient simultanément dans trois domaines : l'intégration sociale des immigrés, la prévention des discriminations (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et la promotion de l'égalité ainsi que la politique de la ville, entendue dans une logique de cohésion sociale et territoriale.

Créé il y a 20 ans, l'intervention de l'ORIV, historiquement centrée sur l'Alsace (avec un siège à Strasbourg), est aujourd'hui développée également en Lorraine. Elle y prend une forme particulière dans le domaine des interventions liées à la politique de la ville afin de tenir compte de la dynamique des acteurs locaux. En effet, le Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL) est géré conjointement par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains (structure basée en Lorraine intervenant dans le champ du développement local). Les interventions relevant de l'intégration des populations immigrées comme de la prévention des discriminations en Lorraine sont, quant à elles, directement assurées par l'ORIV.

Les activités du centre de ressources visent à « accompagner la qualification et favoriser l'échange [...] en tenant compte de l'évolution des politiques publiques et des transformations qu'elles induisent et des réalités territoriales ». (cf. Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes).

Ainsi dans chacun des domaines thématiques et quel que soit le territoire, l'action de l'ORIV se décline en des actions de :

- « qualification et mise en réseau », visant à « permettre aux acteurs d'acquérir dans une logique d'échanges et de co-élaboration la maîtrise des connaissances et des outils nécessaires à leurs actions »,
- « capitalisation et diffusion », consistant dans le fait « de formaliser les connaissances produites par les acteurs et d'en organiser l'accumulation sélective et la diffusion ».

Les acteurs visés sont les élus, les services de l'Etat, les professionnels des collectivités et des associations et les acteurs associatifs intervenant dans les trois domaines d'intervention de l'association.

Pour permettre une action optimisée, l'ORIV assure également, en lien avec les attentes des acteurs locaux, des démarches d'accompagnement ou des appuis, qui mobilisent l'ensemble de ses modes d'intervention, dans une logique territorialisée.

L'ORIV favorise également, le décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres inter-acteurs dans la mesure où elles constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.

L'ORIV s'inscrit également dans différents réseaux nationaux (Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau RECI – Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration, Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration) qui lui permettent notamment une mise en perspective et une confrontation des analyses et une mutualisation des ressources.

Le rapport d'activité de l'année 2012 vise à rendre compte de cette activité en partant des modes d'intervention que l'ORIV a développés. Ainsi après le rapport moral du Président de l'association, sera présenté la manière dont l'association (administrateurs et salariés) a (re)défini le sens des interventions. La suite du rapport présente le bilan des activités par modes d'intervention. Il a été fait le choix de présenter succinctement la plupart des actions et de faire un zoom sur certaines, compte tenu du travail engagé en termes de temps ou des modes de partenariat ou d'actions.



# RAPPORT MORAL

---

Lors de l'Assemblée Générale 2012, nous avons nommé trois chantiers qui nous paraissaient prioritaires et sur lesquels il nous paraissait important de travailler. Il s'agit de la question de la place faite aux immigrés dans notre pays, de la laïcité et de l'avenir des personnes vivant dans les quartiers d'habitat populaire de nos grandes villes.

Ce sont trois chantiers sur lesquels nous avons effectivement pu travailler, même si nous les avons investis de façon inégale.

Nous avons fait valoir l'an passé que la place faite aux personnes venues d'ailleurs et la politique publique d'intégration méritaient d'être travaillées différemment de ce qui avait été fait ces dernières années ayant entraîné une réduction drastique des financements pour des actions d'intégration, une fuite en avant dans des réglementations restreignant les possibilités d'accueil de personnes immigrées, des débats caricaturaux privilégiant le clientélisme au détriment des questions de fond. Il nous est apparu urgent à contrario d'aborder la question sous l'angle de celles et ceux qui en souffrance ailleurs dans le monde demandent l'accueil en France, mais aussi celle de nos besoins d'apports venus d'ailleurs pour des raisons démographiques et économiques. L'alternance politique au niveau national a conduit les nouveaux responsables à se reposer ces questions, en confiant à un des anciens directeurs du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), Thierry Tuot, une mission pour refonder cette politique. Nous avons été sollicités et notre directrice a pu apporter une contribution, forte de nos nombreux travaux sur ces questions. Ce rapport a été remis au premier ministre en début de cette année et nous sommes maintenant en attente de la mise en place d'une « commission interministérielle » qui doit travailler sur les propositions émises dans ce rapport.

Le devenir des populations des quartiers d'habitat populaire, au cœur de la politique de la ville, était notre autre préoccupation. L'accent mis sur la rénovation du bâti dans ces quartiers, tout en étant important, nous paraissait tout à fait insuffisant pour remédier au « mal vivre » de ces personnes. La crise économique que nous vivons depuis plusieurs années n'a fait qu'accentuer cette situation, renforçant les phénomènes d'exclusion sociale, contribuant aussi à éloigner ces personnes du débat et de la prise de décision politique. Sur ces enjeux le nouveau gouvernement a souhaité engager la réflexion et le débat. Nous avons nous-mêmes élaboré une contribution que nous avons transmise à qui de droit fin 2012 ainsi qu'organiser des temps d'échanges pour permettre aux uns et aux autres de contribuer à la concertation autour de la réforme de la politique de la ville tout comme plus récemment autour de la question de la participation des habitants à la vie des quartiers et aux décisions les concernant.

Enfin la décision récente de la Cour de cassation concernant le licenciement d'une directrice de crèche pour cause de port de foulard montre toute l'acuité et la complexité des règles du vivre ensemble. C'est dire l'intérêt du travail mené par notre association durant toute l'année dernière autour de la question de la laïcité. Il s'est d'ailleurs traduit par une participation très forte au colloque organisé en décembre dans les locaux de la Région Alsace. Cette réflexion collective a montré la place capitale de ce principe pour le vivre ensemble, tant la laïcité constitue un principe protecteur par lequel est rappelé que la liberté de chacun doit être garantie dans la limite du respect des droits des autres. A l'occasion de ce colloque, son application a été interrogée dans le domaine de l'éducation, du social, mais aussi dans l'entreprise, avec l'apport d'éclairages très intéressants venus d'autres pays.

Pour mener à bien ce travail, nous avons su mobiliser des forces très diverses et mettre en place des temps de travail ou des échanges, des confrontations. Des coopérations ont également été possibles pour affiner le plus possible les diagnostics, réfléchir sur les enjeux et dégager des pistes possibles d'évolution.

Cela a d'abord été le cas en interne à notre association : les réunions du conseil d'administration ont été particulièrement riches l'an passé, permettant un croisement des regards et points de vue entre les personnes très diverses du fait de leur histoire professionnelle et personnelle, acteurs

de terrain dans l'éducation, le cadre de vie, l'action auprès des immigrés ... et des chercheurs, enseignants. Ce fut aussi le cas au sein de groupes de travail, sur des projets comme le nouveau site internet, entre administrateurs et notre équipe de professionnels, très compétents et très impliqués dans leur travail. Cette démarche de coopération, de co-construction a aussi été celle menée pendant plusieurs mois pour préparer le colloque sur la laïcité, associant acteurs de terrain, professionnels, administrateurs de l'ORIV et chercheurs.

Ce colloque a également été l'une des occasions qui a permis aussi de réunir autour de mêmes questions les acteurs de la Lorraine et d'Alsace. Nous avons annoncé notre volonté forte de faciliter, grâce à notre implantation en Lorraine, des rencontres entre les acteurs de nos deux régions. Les histoires, les réalités socioéconomiques, les cultures différentes que nous percevons clairement dans notre action avec les uns et les autres nous paraissent une chance, une opportunité pour chacun, dans la mesure où les échanges sur les pratiques, les confrontations d'expériences sont possibles, pour chercher ensemble de nouvelles solutions à ces situations qui de part et d'autre des Vosges se sont détériorées, dans nos quartiers et dans nos villes. L'intérêt fort de collectivités locales en Lorraine a conduit certaines d'entre elles à solliciter notre intervention et à s'engager financièrement pour nous permettre de développer notre action. La participation importante de ces collectivités, à côté des services de l'Etat eux aussi bien représentés à la réunion du Comité lorrain des partenaires de l'ORIV en décembre 2012 a symbolisé cette progression rapide de notre implantation dans cette région. S'il est évident que nous nous félicitons de cette situation, nous restons cependant très attentifs à l'Alsace, à son évolution et souhaitons vivement travailler encore davantage avec les collectivités locales alsaciennes !

2012 aura été une année bien remplie pour l'ORIV, de forte activité qui a engendré des recettes financières conséquentes, nous permettant de poursuivre la consolidation de notre situation financière, comme nous le faisons maintenant depuis deux ans. Nous voulons remercier ici les partenaires pour la confiance qu'ils nous font et le soutien qu'ils nous accordent !

Que soient remerciés aussi les salariées qui ont produit un travail considérable, sachant faire preuve de disponibilité, de compétence, d'implication, mais aussi de capacité de travail en équipe précieuse permettant de poursuivre sereinement l'action même en cas d'absence prolongée de collègue voire de la directrice pour raison de santé. Que cette dernière soit particulièrement remerciée pour son dévouement, la très grande qualité de son travail, son engagement fort malgré des circonstances professionnelles et personnelles souvent compliquées !

Merci enfin aux administrateurs très actifs, en particulier à ceux qui habitent éloignés de Strasbourg, dans le Haut-Rhin et en Moselle de leur fidélité et de leur implication au Conseil d'Administration comme au sein du bureau ! L'état d'esprit qui règne dans nos instances a été très positif tout au long de l'année ce qui explique certainement la présence nombreuse et régulière dans les réunions et le regret de celles et ceux qui momentanément trop pris par d'autres obligations ne peuvent poursuivre leur mandat. Nous aurons plaisir à les accueillir dès que cela leur sera à nouveau possible !

Nous avons eu beaucoup de motifs de satisfaction durant cette dernière année, mais nous voulons aussi évoquer des raisons de préoccupation. La principale est certainement liée à la situation économique et au choix qui risque d'être fait par les pouvoirs publics de réduction des financements en direction du secteur associatif. A l'heure où de nombreuses personnes sont touchées par le chômage, la pauvreté, les risques d'exclusion, les associations ont un rôle fondamental à assurer de soutien, de tissage de liens pour permettre à ces personnes de se sentir moins seules, moins démunies. Mais les associations ont aussi un autre rôle fondamental à assurer, celui d'être un vecteur d'information et d'interpellation, d'alerte auprès des pouvoirs publics. Si cette expression n'est pas assurée, la souffrance des plus démunis, des exclus s'exprimera en passages à l'acte, en adhésion à des forces populistes, en replis communautaristes. Pour que les associations puissent assurer cette fonction, il leur faut des financements pérennes qui ne les transforment pas en prestataires de service. Il faut aussi que ces acteurs fassent vivre pleinement la démocratie interne, suscitent l'intérêt, l'adhésion, l'engagement. Ceci vaut bien sûr au premier chef pour notre propre association. C'est ce que nous voulons davantage mettre en œuvre dans les temps à venir !

Rudi WAGNER, Président de l'ORIV

# INTRODUCTION

## Une association qui (re)visite le sens de son intervention

---

### UNE ASSOCIATION MOBILISEE

---

2012, année des 20 ans de l'ORIV, a été l'occasion pour l'association (administrateurs et salariées) de redéfinir collectivement le sens de ses interventions.

Le nouveau mode de fonctionnement du Conseil d'Administration mis en place dès septembre 2011 a permis de faciliter cette appropriation et l'élaboration de contenu collectif sur les « objets » de travail de l'ORIV.

Plusieurs constats sont à l'origine de cette volonté :

- sur le plan national et des politiques gouvernementales, une remise à plat des politiques publiques sur lesquelles l'association intervient,
- un besoin de mieux appréhender un programme de travail parfois perçu comme « décousu » ou foisonnant,
- un élargissement de l'action de l'ORIV sur les deux régions, Alsace et Lorraine.

Travailler sur le sens a permis in fine de redéfinir le cadre dans lequel la structure intervient et d'en expliciter les enjeux et principes sous-jacents afin de rendre lisibles les raisons pour lesquelles elle met en œuvre telle ou telle action.

Les nouvelles formes de travail au sein du Conseil d'Administration de l'ORIV se sont traduites par une participation accrue des administrateurs aux différentes réunions et à certaines réflexions engagées par la structure.

Ainsi le conseil d'administration<sup>1</sup> s'est réuni à sept reprises lors de l'année 2012 (10 janvier, 19 janvier, 27 mars, 29 mai, 6 octobre, 22 octobre et 1er décembre). Entre ces réunions, le travail de suivi quotidien et les prises de décisions ont été assurés par le Bureau qui s'est réuni environ une fois par mois. L'année 2011 avait été marquée par l'élargissement du bureau et le renouvellement de quelques-uns de ses membres. La présence régulière des membres du bureau a permis un travail sur la durée et les prises de décisions nécessaires au fonctionnement de l'association.

Ainsi le travail mené par les administrateurs s'est concrétisé par :

- la production de « points de vue » de l'association sur chacun des domaines d'intervention de l'ORIV (cf. leur présentation dans la suite du document),
- la participation à la refonte du site internet,
- l'implication dans la réflexion sur « pratiques professionnelles et laïcité » (réflexion sur les orientations de cette action, co-animation d'un groupe de travail, animation et intervention lors du colloque du 11 décembre<sup>2</sup>),
- la rédaction d'une contribution dans le cadre de la réforme de la politique de la ville qui a été transmise au Ministre délégué chargé de la ville<sup>3</sup>,
- l'implication dans l'animation des rencontres de l'ORIV,
- l'investissement dans la conception d'un voyage d'études à Berlin permettant la rencontre d'équipes de *quartiersmanagement* afin de mieux comprendre les formes prises par la « politique de la ville » en Allemagne (*Sozialstadt*) et les modalités d'intervention<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. en annexe 1 la composition du Conseil d'Administration.

<sup>2</sup> Cf. dans la suite du rapport la présentation de l'action menée.

<sup>3</sup> Cf. la présentation de cette contribution en annexe 2.

<sup>4</sup> Ce déplacement a été organisé en mars 2013. Il ne sera donc pas présenté dans ce rapport d'activités.

## **UNE ASSOCIATION SOUTENUE FINANCIEREMENT**

---

L'association a bénéficié, comme les autres années, du soutien d'un certain nombre de financeurs à savoir :

- l'Etat (SGARE Alsace, SGAR Lorraine, DRJSCS Alsace, DRJSCS Lorraine...)
- des collectivités en Alsace : Communauté de Communes de Benfeld et environs, Communauté urbaine de Strasbourg, Ville de Colmar, Ville de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération...
- des collectivités en Lorraine : Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, Conseil Général de la Moselle, Ville de Metz, Ville d'Epinal...

Au-delà du soutien financier et afin de construire une action partagée, les relations entre l'association et les partenaires de l'ORIV ont pris, tout au long de l'année 2012, différentes formes. Les différences résultent du caractère récent du développement de la fonction « centre de ressources » en Lorraine et de l'originalité de sa mise en œuvre en termes de gouvernance, à savoir le co-portage du Centre de Ressources politique de la ville Lorraine avec le Carrefour des Pays Lorrains.

- Une dimension collective qui passe par le fonctionnement du Comité des partenaires, mis en place en 2009. Cet espace, réunissant l'ensemble des partenaires de l'ORIV (en Alsace comme en Lorraine) et en particulier les financeurs, a vocation à se réunir une à deux fois par an. En 2012, il s'est réuni le 24 janvier 2012. Cette réunion a permis de faire le bilan des actions menées en 2011 et d'aborder les perspectives de travail pour 2012.
- Compte tenu du portage particulier des actions dans le champ de la politique de la ville en Lorraine, il a été décidé de mettre en place une instance spécifique. Ainsi, le Comité de pilotage du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine s'est réuni, en présence des différents financeurs, le 4 décembre 2012.
- Une assemblée des partenaires a élégamment été réunie en Lorraine, le 4 décembre 2012 (à la suite de la réunion précédente) permettant d'engager un échange autour des enjeux de la politique de la ville en Lorraine avec l'ensemble des acteurs partie prenante, notamment les élus des collectivités.
- Par ailleurs, fonctionne en Lorraine un Comité technique réunissant l'Etat (SGAR Lorraine et DRJSCS) et le Centre de Ressources pour permettre un suivi rapproché. Il s'est réuni à quatre reprises en 2012 (29 février, 11 mars, 11 juillet et 18 octobre).
- Une dimension individuelle avec chaque financeur, en Alsace comme en Lorraine, par des contacts réguliers (au cours des actions ou lors de moments dédiés).

## **DES SALARIEES AU SERVICE DE L'ACTION**

---

Enfin le travail réalisé et l'assurance pour l'association de voir se décliner de manière concrète le sens des interventions passent par la mobilisation et l'investissement d'une équipe de huit salariées (sept salariées de manière permanente). Au cours de l'année 2012, les salariées qui ont porté les activités de l'ORIV sont :

Murielle MAFFESSOLI, Directrice et chargée de mission « intégration, discriminations et politique de la ville » en Alsace et en Lorraine.

Corinne CURTI, Secrétaire [remplacée par Véronique CLEMENS du 21 mai au 27 juin 2012, pendant la durée d'une formation suivie par Corinne CURTI]

Diane HÄSSIG, Chargée de l'information et de la documentation

Caroline BLAISON-OBERLIN, Chargée de mission « politique de la ville Alsace ».

Gaëlle DONNARD, Chargée de mission « prévention des discriminations », en congé maternité à compter du 9 novembre 2012.

Sophie BALLU, Chargée de mission « prévention des discriminations », à compter du 8 octobre 2012 (pendant le congé maternité de Gaëlle DONNARD).

Laetitia ROCHER, Chargée de mission « politique de la ville Lorraine ».

Martine THIEBAULD, Agent de Développement Local pour l'Intégration dans le Bas-Rhin

## LES TEXTES DE REFERENCE

---

Les textes présentés ci-dessous sont ceux issus du travail mené par l'association pour rendre compte du sens de son action dans ses trois domaines d'intervention. Ces orientations ont servi de fil conducteur à l'élaboration du programme de travail 2013 démarrée à la fin de l'année 2012. Elles sont, par ailleurs, présentées sur le site internet de l'ORIV.

### LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION SUR L'INTEGRATION

---

L'ORIV entretient avec la notion d'intégration une relation particulière dans la mesure où l'association a été créée et s'est développée en écho de l'histoire institutionnelle de cette notion et au regard des difficultés identifiées, par un certain nombre d'acteurs, dans sa mise en œuvre.

Avec la création de l'Observatoire, il s'agissait en effet de :

- mieux appréhender le processus d'intégration des populations immigrées et les freins rencontrés par ceux-ci du fait de leurs caractéristiques socio-démographiques comme des conditions d'accueil (objectives et subjectives) de la société,
- permettre la diffusion de connaissances, notamment statistiques, et de ressources adaptées sur un sujet porteur de représentations et d'incompréhensions.

Ceci tout en apportant un appui aux politiques publiques, locales comme nationales, visant à favoriser l'intégration pour favoriser le processus sur la durée.

L'intervention de l'ORIV dans le domaine de l'intégration s'inscrit dans le cadre prescrit par la conception sociologique de la notion d'intégration. Emile DURKEIM, sociologue, place la notion d'intégration au fondement du lien social.

Le terme désigne à la fois :

- un état du système social ; ainsi une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale,
- la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus, qui partagent les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

L'intégration est donc entendue comme un processus central pour la cohésion sociale et nationale qui implique l'ensemble des parties prenantes de la société dans une logique d'interaction et d'interdépendance.

Agir dans cette perspective suppose de prendre en compte la complexité du processus et les différentes dimensions qui le structurent, en les travaillant conjointement.

Il s'agit donc tout à la fois :

- ➔ d'agir sur les conditions objectives d'existence des immigrés (absence de maîtrise de la langue, droits distincts, non-connaissance des droits sociaux, traumatismes psychologiques de la migration, difficulté de transmission éducative et familiale),
- ➔ de permettre un traitement égalitaire des personnes,
- ➔ de lever les obstacles subjectifs, qui sont liés aux représentations à l'œuvre par rapport au processus migratoire, aux populations qui le vivent mais aussi aux liens antérieurs entre la France et les pays d'émigration. A ce titre, il s'agit donc de travailler sur la société dans son ensemble.

L'ORIV considère que l'intégration se structure et trouve tout son sens au local dans la mesure où c'est le cadre de vie du migrant. C'est la raison pour laquelle l'association a toujours porté une attention particulière dans l'accompagnement de l'action publique que ce soit à l'échelle régionale, départementale ou encore au niveau des collectivités. La complexité de sa mise en œuvre explique l'intérêt porté par l'association aux « politiques locales d'intégration » et à toutes les démarches visant à appuyer les acteurs locaux. Le portage par l'ORIV d'un poste d'Agent de Développement Local pour l'Intégration s'inscrit dans cette dynamique.

## LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

---

L'action de l'Etat en faveur de ce que l'on appelle communément les « quartiers sensibles », que l'ORIV préfère appeler des quartiers populaires en référence aux caractéristiques socio-démographiques de ceux qui y résident, date officiellement du début des années 80.

Depuis, la politique de la ville développe des dispositifs et des actions visant d'une part à limiter les écarts entre les territoires et, d'autre part, à renforcer la cohésion sociale et territoriale. Elle a connu des évolutions tout en conservant un certain nombre d'invariants depuis sa création. Ainsi, elle a été conçue comme une politique interministérielle, interinstitutionnelle, contractuelle et expérimentale. Alternant primauté à l'habitat et primauté au social, elle tente de résoudre les difficultés sociales, économiques... rencontrées par les habitants résidant sur certains territoires.

L'ORIV s'est saisi de cette question en Alsace, suite à un travail mené dans le milieu des années 90 alors que certains territoires alsaciens populaires se trouvaient confrontés à des problèmes récurrents de « violences urbaines ».

L'association est attachée à une politique territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale. Elle considère ces quartiers populaires tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment parce qu'y réside une part importante de la jeunesse de France, et comme des territoires en devenir, dans la mesure où ils concentrent les difficultés auxquelles est confrontée dans une moindre mesure la société française, mais aussi parce qu'ils mettent en exergue les défis auxquels elle doit faire face.

C'est dans cette perspective que l'ORIV inscrit son action. L'association ORIV la développe au titre de sa fonction de centre de ressources politique de la ville, reconnue par l'Etat depuis le Comité Interministériel des Villes de 1998. Les relations Etat – Centre de Ressources sont définies par un cadre de référence national.

Par ailleurs, l'association a été marquée ces dernières années par une augmentation des demandes de la part des professionnels qui souhaitent être mieux outillés et pouvoir répondre aux enjeux locaux. Ces demandes émanent également de territoires limitrophes à l'Alsace. Ainsi, si l'ORIV porte des actions dans le domaine de la politique de la ville en Alsace depuis 1996, elle intervient depuis la fin de l'année 2010 en Lorraine. En effet, elle co-dirige avec le Carrefour des Pays Lorrains, association œuvrant en Lorraine depuis des années dans le domaine du développement local, le Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL).

En Alsace comme en Lorraine, l'action de l'ORIV dans le domaine du développement social urbain vise à :

- ➔ permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypée,
- ➔ contribuer à transformer le regard, souvent stigmatisant, porté sur ces territoires et les habitants qui y résident,
- ➔ soutenir les acteurs intervenants sur ces quartiers en mettant à disposition des ressources documentaires, méthodologiques ou humaines (dans le cadre des démarches d'accompagnement),
- ➔ favoriser la mise en réseau et les échanges entre les acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée,
- ➔ renforcer la prise en compte par l'ensemble des décideurs du « pouvoir d'agir » des habitants et forces vives locales.

Parce que la ville se « fabrique » collectivement, l'ORIV privilégie toute démarche permettant un décloisonnement des approches en favorisant les rencontres inter-acteurs.

Pour répondre à ces défis, l'ORIV met à disposition et développe des ressources tout en recontextualisant les réflexions, mais aussi en les adaptant aux caractéristiques des territoires. Elle réalise également un travail de capitalisation des réflexions et des enseignements des démarches menées afin d'en permettre une diffusion et une appropriation par le plus grand nombre.

## LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION SUR L'EGALITE ET LA PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

---

L'ORIV intervient dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les discriminations depuis 1997. L'association s'est saisie de cette problématique à l'issue d'études qui avaient mis en lumière le fait que les difficultés auxquelles étaient confrontés certains publics, immigrés ou descendants d'immigrés, n'étaient pas liées à un « déficit d'intégration », mais à des obstacles émanant de leur environnement en termes d'égalité de traitement.

Dans ce domaine, l'association ORIV considère le référentiel de prévention et de lutte contre les discriminations comme le plus pertinent pour trois raisons.

- La notion de « discriminations » permet de mettre des mots sur un certain nombre de constats, de « réalités » et de situations non conformes au principe d'égalité affirmé dans la Constitution française en raison de leur apparence, leur patronyme, leur lieu de résidence, leur orientation sexuelle... et qui mettent à mal le processus de cohésion nationale.
- L'approche juridique permet de bénéficier d'un cadre et d'une définition clairs et de poser la question de l'égalité des droits, de l'égalité de traitement entre tous les citoyens.
- Les notions de discrimination indirecte et systémique, inscrites dans la loi, permettent d'interroger à la fois le fonctionnement des institutions et structures quant à l'application du principe d'égalité et de non-discrimination, mais aussi les pratiques professionnelles et collectives ainsi que les effets produits sur les publics et de ne pas être seulement dans l'intentionnalité.

Aborder les enjeux d'égalité par le registre de la prévention et de la lutte contre les discriminations permet donc d'articuler trois approches complémentaires pour combattre les inégalités constatées :

- ➔ une approche juridique par la mobilisation du droit et l'application de la loi ;
- ➔ une approche systémique par l'action sur les pratiques professionnelles ;
- ➔ une approche psychosociale par le travail de déconstruction des représentations.

Pour l'ORIV, agir dans ce cadre c'est :

- s'inscrire dans le champ de l'égalité,
- proclamer et affirmer l'égalité des droits,
- garantir que cette égalité de droit se double d'une égalité de traitement dans la mise en œuvre des procédures et dans les pratiques développées par les professionnels,
- interroger les représentations, les préjugés et les normes implicites qui servent de cadre aux pratiques, actions et décisions et qui peuvent être à l'origine d'actes et de comportements discriminatoires.

Si, pour l'ORIV, le registre de la prévention et de la lutte contre les discriminations répond le mieux aux problématiques posées par les situations d'inégalités constatées aujourd'hui dans la société française, il s'agit également d'envisager la complémentarité avec les actions découlant du registre de la diversité et de l'égalité des chances tout en pointant les limites de chacune de ces approches.

Au fil du temps, l'action de l'ORIV est passée d'une intervention basée sur une logique de diagnostic à une logique d'accompagnement des acteurs et de diffusion de ressources.

Dans cette perspective, l'intervention consiste à proposer des ressources et à « outiller » les acteurs dans une logique d'optimisation des actions menées tant en Alsace qu'en Lorraine.



# METTRE A DISPOSITION DES RESSOURCES

---

## UN MODE D'INTERVENTION QUI CONSTITUE UN INCONTOURNABLE DE LA FONCTION « CENTRE DE RESSOURCES »

---

La dimension « mise à disposition de ressources » est un enjeu central, et classique pour une structure assurant une fonction de « centre de ressources », en interne comme en externe. Cette fonction est transversale à l'ensemble des activités et des thématiques de l'ORIV. Elle est mutualisée sur les deux territoires régionaux d'intervention, même si elle prend des formes distinctes selon les territoires afin de s'adapter à la réalité et au système d'acteurs locaux.

Plusieurs postulats sous-tendent la mise à disposition de ressources au niveau de l'ORIV :

- Connaître ce qui a été produit sur un sujet est un préalable utile à l'action, car il permet de prendre acte des analyses déjà produites.
- Echanger sur des pratiques ou des expériences mises en œuvre par d'autres permet d'optimiser sa propre intervention en renouvelant les modes d'intervention, en tirant parti des leviers et des écueils identifiés.
- Décrypter l'évolution des politiques publiques constitue un préalable pour adapter l'action locale et permettre des démarches prospectives.

La mise à disposition de ressources recouvre des réalités multiples et les enjeux peuvent varier d'une année sur l'autre.

L'objectif affiché en 2012 était double :

- rendre plus accessibles et visibles les ressources disponibles (en particulier celles produites par l'ORIV),
- permettre l'appropriation de ces ressources par les acteurs en les adaptant à leurs besoins et, parfois, en capitalisant les réflexions menées sur différents territoires.

Les actions menées au cours de l'année 2012 ont permis de répondre, en grande partie, aux impératifs et objectifs prévus initialement par rapport à l'enjeu d'optimisation et de mise à disposition de la documentation et des ressources.

De plus, au cours de l'année 2012, avec la réforme amorcée de la politique de la ville et la refondation souhaitée de la politique d'intégration, le caractère évolutif des politiques publiques sur lesquelles l'ORIV intervient a renforcé le besoin de temps d'échanges, d'informations et de clarification.

La mise à disposition de ressources par l'ORIV s'inscrit, de fait, dans une **double logique** :

- certaines actions relèvent d'une « simple » **mise à disposition**, qui renvoie à une **dimension individuelle** en termes d'**appropriation par les personnes**,
- d'autres actions relèvent d'une **démarche « active »** et d'une **dynamique collective**.

## UNE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS ET DES RESSOURCES

---

Concrètement l'ORIV met à disposition des informations, des ressources sous de multiples formes (cf. ci-dessous la présentation des actions) et les acteurs font ensuite la démarche (ou non) de s'approprier les données existantes. Cela suppose toutefois pour l'ORIV la mise en œuvre de supports et de contenus « attractifs » en lien avec les questionnements des acteurs et les enjeux actuels.

Ainsi en 2012, cela s'est traduit par les actions présentées succinctement ci-dessous.

- ➔ Le fonctionnement d'un **centre de documentation** permettant de répondre aux demandes formulées et d'accueillir, le cas échéant, du public. Au cours de l'année 2012, le nombre de sollicitations directes a connu un fléchissement (même niveau que 2010), mais par contre les demandes adressées sont de plus en plus pointues quant à la réponse attendue tant en termes de documents que de contacts, d'expériences ou encore de connaissance des politiques publiques.
- ➔ La **refonte du site internet de l'ORIV** (cette action est présentée dans le détail dans la suite du document sous forme de zoom) et **son alimentation régulière**. Mis en ligne fin novembre, il propose une arborescence et de nouvelles fonctionnalités qui valorisent les ressources (publications, évènements) et les actions (rubriques thématiques...) de l'ORIV. Les consultations du site internet continuent de progresser en 2012 avec pratiquement 87.000 visites.
- ➔ La rédaction régulière d'un **bulletin d'information intitulé « Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville »** (présentation détaillée de l'action dans la suite du document). Neuf numéros de ce bulletin ont été diffusés en 2012 auprès de plus de 580 destinataires. Ils ont fait l'objet de 1.911 téléchargements au cours de l'année (contre 1.379 pour ceux de 2011).
- ➔ La production ou l'actualisation d'outils (annuaire de professionnels de la politique de la ville en Alsace) ou de documents de synthèse sur un sujet ou une politique publique. L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet de l'ORIV.

- Un dossier thématique a été réalisé. **L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ?** – août 2012

L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville s'est intéressé à la question de la « parentalité » et des « parents étrangers » dès les années 2000. En effet, de nombreux professionnels mettaient en avant des difficultés particulières rencontrées par ces derniers. Depuis quelques années, les politiques d'intégration mettent l'accent sur des actions en direction des parents immigrés. Dans ce contexte, il a semblé important de s'y intéresser. Ce dossier thématique vise à rendre compte des « spécificités », mais aussi des similitudes existantes dans l'exercice de la parentalité entre les parents ayant vécu la migration et les autres parents. Il a été réalisé sur la base d'entretiens menés auprès de professionnels menant des actions de soutien à la parentalité. Les éléments recueillis ont été mis en perspective avec les politiques publiques menées sur cette question et des travaux universitaires.

- Un dossier ressources a fait l'objet d'une mise à jour complète. **La politique de la ville en France : fondements, évolution et enjeux**, novembre 2012

Ce dossier ressources a pour objectif de présenter les fondements et évolutions de la politique de la ville en France, ainsi que ses enjeux actuels. Il doit être considéré comme un document de cadrage. Ce document n'a pas vocation à présenter l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, mais à rendre compte du sens donné aux actions dans une logique d'intervention globale, incluant les deux volets thématiques de la politique de la ville, la rénovation urbaine et la cohésion sociale.

Ce document conçu comme un outil synthétique s'adresse à toutes les personnes désireuses de disposer d'éléments pour comprendre et/ou parfaire leur connaissance de cette politique publique.

- D'autres notes ont été produites en lien avec des temps d'échanges ou des demandes spécifiques.

**Deux notes de l'ORIV :**

- Demandeurs d'asile, réfugiés, en France et en Alsace – juin 2012, 16 p.
- Intégration professionnelle des femmes immigrées en Alsace – juin 2012, 9 p.

**Synthèses des Rencontres de l'ORIV :**

- Parcours institutionnels de victimes de discriminations. Rencontre de l'ORIV – Synthèse de l'intervention du 5 décembre 2012. En présence d'Ewa BOGALSKA-MARTIN et d'Aline PRÉVERT,
- Rénovation urbaine : succès politique d'une politique en échec. Rencontre de l'ORIV - Synthèse de l'intervention du 7 juin 2012. En présence de Renaud Epstein, maître de conférences à l'Université de Nantes

**Synthèses des Ateliers des Professionnels de la Ville :**

- Séance du 7 juin 2012. L'impact des réformes institutionnelles pour la politique de la ville. En présence de Renaud Epstein, maître de conférences à l'Université de Nantes
- Séance du 28 septembre 2012. L'utilité sociale, un référentiel pour l'action. En présence d'Hélène Duclos, consultante et spécialiste de l'évaluation de l'utilité sociale.

➔ L'élaboration de **fiches d'expériences**, via un travail de capitalisation, permet de rendre compte d'actions innovantes. Dix fiches ont été réalisées et diffusées via le réseau EUKN au cours de l'année 2012 : 3 fiches sur l'observation des territoires, 3 fiches sur le développement économique, 1 fiche sur la santé et 3 fiches sur des productions de l'ORIV (dossier thématique sur les questions de parentalité, dossier ressources sur la politique de la ville, cycles de formation en direction des associations). Le réseau EUKN est un portail européen sur les politiques urbaines. La réalisation de ces fiches présente d'une part l'intérêt de valoriser les expériences locales, ce qui permet aux acteurs locaux, mais également européens de connaître les ressources d'un territoire. D'autre part, les expériences repérées permettent d'alimenter les réflexions du centre de ressources afin d'en capitaliser les enseignements.

➔ Dans le cadre du groupe de travail Emploi de la COPEC (Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la citoyenneté), il a été décidé en 2011 la création d'un site Internet sur les bonnes pratiques des entreprises en matière de diversité en Alsace. L'ORIV a été sollicité en 2012 pour être membre du Comité de pilotage. Cette participation de l'ORIV s'est traduite par les actions suivantes :

- Une participation aux réunions du Comité de pilotage.
- Un apport de ressources documentaires.
- La réalisation d'une bibliographie sur la thématique de la diversité et de la lutte contre les discriminations en entreprise.

➔ L'ORIV est amené à assurer des **interventions ponctuelles**, à la demande d'associations ou dans le cadre de cursus de formations, sur ses domaines d'intervention. Ces temps permettent une première approche des questions traitées et s'inscrivent dans une logique de sensibilisation-information. Au cours de l'année 2012, plusieurs interventions ont ainsi été assurées, souvent en direction d'intervenants sociaux, pour partie en formation.

On peut citer notamment :

- Animation et intervention lors d'une table ronde sur les enjeux de la rénovation urbaine, Ecole National d'Administration – Strasbourg, 12 mars 2012.
- Intervention sur « Politiques d'immigration et d'intégration » auprès d'étudiants en économie sociale et familiale – Colmar, 13 avril 2012.
- Interventions dans le cadre du Diplôme Universitaire « Droit et pluralité des religions » - Strasbourg, les 11 mai, 24 mai et 25 mai 2012.
- Intervention « Politiques d'intégration », auprès de Conseillers en Economie Sociale et Familiales, IFCAAD –Strasbourg, 11 juin 2012.

- Dans le cadre d'un projet mené par la mission locale de Schiltigheim et intitulé « Eclaircir son avenir », en partenariat avec le centre social et familial Victor Hugo, l'ORIV a été sollicité pour intervenir sur la prévention et la lutte contre les discriminations. L'intervention s'est déroulée sur la base de mises en situation, d'apports de connaissance et d'échanges avec une trentaine de jeunes sur la base de leur expérience, à l'occasion des trois modules de formation qui se sont tenus en février, mai et octobre.
- L'ORIV est intervenu auprès des salariés de la DRJSCS Alsace lors de deux séances de sensibilisation (16 octobre et 13 novembre) à la question des discriminations dans le cadre de la mise en œuvre au sein de la structure du label diversité.
- L'ORIV a assuré deux séances de sensibilisation (29 octobre et 31 octobre) à la thématique des discriminations auprès de nouveaux membres du Conseil des Résidents Etrangers de Strasbourg.

## **DES ACTIONS RELEVANT D'UNE LOGIQUE « DYNAMIQUE » ET COLLECTIVE**

---

Ces actions reposent le plus souvent sur l'organisation de temps d'échanges, de réunions entre acteurs. Ceux-ci présentent souvent des caractéristiques communes soit en termes de « métiers » ou de « territoires » (représentants de l'Etat dans une région, chefs de projet sur un territoire...). Ces temps d'échanges relèvent soit de démarches inscrites dans la durée (liste de destinataires communs à qui il est proposé de participer à des temps d'échanges et qui viennent selon leurs disponibilités), soit s'inscrivent dans une logique formative ou relèvent d'interventions ponctuelles dans le cadre de journées de travail ou de séminaires organisés par d'autres structures.

Le caractère collectif contribue par ailleurs à la constitution entre acteurs d'une culture commune sur les sujets traités. Enfin, le caractère interactif des temps d'échanges permet également à l'ORIV d'identifier les préoccupations des acteurs et d'adapter les contenus proposés au titre du programme de travail.

En 2012, cela a donné lieu aux actions déclinées ci-dessous.

- ➔ **Les rencontres de l'ORIV** visent à permettre, au sein de la société civile, la mise en débat sur des sujets touchant l'immigration, l'intégration, la prévention des discriminations ou la politique de la ville. Il s'agit de permettre aux participants de mieux appréhender la complexité des sujets abordés. Elles ont lieu en début de soirée. En 2012, au vu d'une baisse régulière des participants aux rencontres depuis quelques années, il a été décidé d'en organiser seulement 3 (contre 6 en 2011). En revanche, pour permettre de valoriser le contenu des interventions et suite à des demandes répétées, les deux dernières rencontres de l'ORIV ont fait l'objet d'une synthèse (réalisée par l'intervenant), mise en ligne sur le site internet de l'ORIV. En dépit des efforts faits pour attirer du public seulement 61 personnes environ ont participé aux trois rencontres (contre 122 personnes pour les six rencontres de l'ORIV de 2011). Le profil des participants reste similaire aux années précédentes et correspond à celui du public de l'ORIV.

Contenu des Rencontres de l'ORIV organisé en 2012 :

- « **Appartenances. Partir. Partager. Demeurer** » avec **Gilbert VINCENT**, philosophe et **Juan MATAS**, sociologue, à l'Université de Strasbourg. Rencontre organisée le 22 mars 2012 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Daoudia Tazari (administratrice de l'ORIV).
- « **Dépolitisation du Programme National de Rénovation Urbaine** » avec **Renaud EPSTEIN**, chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique et enseignant à Sciences Po. Rencontre organisée le 7 juin 2012 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Sylvie Jaeckle (administratrice de l'ORIV).

- « **Parcours institutionnels de victimes de discriminations : La discrimination comme fait incertain et le recours aux dispositifs de lutte contre les discriminations** » avec **Aline Prévert** et **Ewa Bogalska-Martin**, toutes deux chercheuses au sein de l'Unité mixte de recherche PACTE-CNRS-Sciences Po à Grenoble. Rencontre organisée en partenariat avec le Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (Université de Strasbourg), le 5 décembre 2012 à Strasbourg (Misha), animée par Bruno MICHON (administrateur de l'ORIV).

➔ Deux **ateliers des professionnels de la ville** (APV) ont été organisés en 2012 en Alsace. Ces temps s'adressent aux professionnels des collectivités et des services de l'Etat, afin d'apporter des éléments de connaissance sur les sujets proposés, mais surtout pour favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences.

- Le 1er APV s'est tenu le 7 juin et a porté sur « l'impact des réformes institutionnelles pour la politique de la ville ». Renaud EPSTEIN est intervenu à l'occasion de cet atelier qui a réuni 26 participants.

- Le second atelier s'est déroulé le 28 septembre et portait sur la thématique de « l'utilité sociale, un référentiel pour l'action », avec la participation d'Hélène DUCLOS. 13 professionnels y ont participé.

Ce sont au total 39 personnes qui ont participé à ces temps d'échanges. Les bilans récoltés en fin de séance font état d'une grande satisfaction pour ces ateliers.

➔ Dans la continuité des visites organisées en 2010 et 2011, l'ORIV a organisé la **visite des Projets de Rénovation Urbaine de Colmar et de Wittenheim**. Ces visites sur site ont permis l'échange d'expériences entre professionnels et une mise en perspective des pratiques de chacun. 22 personnes ont participé à cet après-midi, tous des agents de collectivités alsaciennes en charge de la rénovation urbaine, ainsi qu'un chargé de mission de l'agence d'urbanisme de Mulhouse.

➔ A la demande de certains chefs de projet alsaciens, l'ORIV a mis en place en 2011 des **réunions pour les chefs de projet « politique de la ville »**. Ces temps de travail ont permis aux chefs de projet d'échanger sur l'actualité de la politique de la ville et de confronter leurs expériences dans une logique d'appui. Trois réunions se sont tenues en 2012, les 22 mars (6 chefs de projet), 7 juin (9 participants), 28 septembre (6 participants).

➔ L'organisation de **réunions d'actualités** (cette action est détaillée dans la suite du document). Elles permettent, par le support de l'actualité, des temps d'échanges entre acteurs d'un même territoire sur les enjeux inhérents aux politiques publiques intervenant sur les quartiers populaires.

Dans tous les cas, ces mises à disposition de ressources supposent au niveau de l'équipe de l'ORIV, de repérer les ressources existantes, de rendre accessibles les données par un travail sur la forme et les « médias » de diffusion (support et forme des ressources diffusées), d'assurer une veille documentaire, de décrypter les informations et de suivre les évolutions des politiques publiques pour les rendre lisibles...

Le fait pour l'ORIV de contribuer à différents réseaux (cf. la présentation dans la suite du document) permet tout à la fois de disposer d'informations actualisées, de mettre en commun les références documentaires, via une base de données commune, et de confronter les approches.

## ZOOM SUR ... LE SITE INTERNET DE L'ORIV

---

### Une nécessaire refonte du site

Durant l'année 2012 le site internet de l'ORIV a fait l'objet d'une refonte globale. Cette décision s'appuyait sur plusieurs constats :

- Un site, qui datait de 2003, devenu obsolète sur un plan technique.
- Des rubriques thématiques peu lisibles, trop denses, qui n'étaient pas régulièrement mises à jour.
- Des publications (produites par l'ORIV) pas assez valorisées et « perdues » dans le site.

Le nouveau site internet devait répondre à plusieurs enjeux :

- Rendre compte de l'activité de l'association, de manière concise et régulière.
- Renforcer la visibilité des publications de l'ORIV et des ressources disponibles à l'ORIV.
- Valoriser le centre de documentation et son fonds documentaire, en proposant un accès plus lisible à la base de données informatisée, base commune à l'ensemble des membres du Réseau RECI.
- Harmoniser et rendre plus dynamique la présentation des trois rubriques thématiques (Intégration, Prévention des discriminations, Politique de la ville) correspondant aux domaines d'intervention de l'ORIV. Le souhait était qu'elles puissent informer sur les chantiers en cours, proposer des articles de fond sur les sujets, présenter les publications de l'ORIV et des liens utiles vers des acteurs/structures ressources...

Sur un plan technique, il s'agissait de faciliter la navigation sur le site par le biais d'un moteur de recherche.

La décision de restructurer le site a été prise en fin d'année 2011. Le choix définitif des prestataires a été fait fin mai et le site a été mis en ligne fin novembre 2012.

Le pilotage de ce projet a été assuré par la chargée de l'information et de la documentation en lien avec les administrateurs de l'association et l'équipe. L'ORIV a eu recours à des prestataires extérieurs pour la réalisation graphique et technique du site (à savoir conception graphique et réalisation : Céline Emonet, Isabelle Mainier ; Développement du site : Jean-François Tournoux).

### Un site unique pour une meilleure visibilité

La refonte du site de l'ORIV devait également permettre d'intégrer l'outil « Etrangers et immigrés en Alsace – Guide pour comprendre et agir » dans la nouvelle rubrique « Publications » de l'ORIV. Cet outil faisait auparavant l'objet d'un site internet dédié qui n'était plus actualisé. Dorénavant, les fiches du guide sont téléchargeables par chapitres ou une par une, de manière simplifiée.

En amont de cette restructuration, le site réalisé dans le cadre du projet Equal en 2006 a été supprimé. Son contenu était devenu obsolète et ne faisait plus l'objet de mise à jour. Les chiffres de consultation étaient d'ailleurs en baisse d'année en année.

Ces deux évolutions permettent dorénavant à l'ORIV d'avoir un site unique, plus visible et compréhensible pour les usagers.

### Des publications mieux valorisées

Ce souci de visibilité et d'accessibilité a guidé la présentation du nouveau site. Il propose une rubrique « **nos publications** », où tous les documents de l'ORIV sont classés par types (Actualités sur..., Cahiers de l'ORIV, Outils, Dossiers, Notes...). Mais il est également possible de retrouver sur le site les documents publiés par l'ORIV à partir de thématiques précises, via :

- la rubrique « **Productions** » des trois grandes rubriques thématiques du site : Immigration et Intégration ; Développement Social et Urbain ; Egalité et prévention des discriminations,
- le **moteur de recherche** visible dès la page d'accueil du site, qui propose une recherche par thèmes ou libre.

L'ORIV a également décidé de proposer tous les « **Cahiers de l'Observatoire** » en téléchargement. Ainsi, depuis la mise en ligne de son nouveau site internet fin novembre 2012, ils ont fait l'objet au total de **7.811** téléchargements. Mais pour l'année 2012, ce sont essentiellement 3 Cahiers qui ont été téléchargés, car ils sont en ligne depuis mi-2010. Ceux sur les « Adultes-relais », la « formation linguistique » et les « Demandeurs d'asile » ont été téléchargés **6.904** fois

Enfin, la nouvelle version du site propose dans la rubrique **Centre de documentation** une sous-rubrique **Bibliographies**. Une vingtaine était proposée en téléchargement à la mise en ligne du site. Pour l'année 2012, ces bibliographies ont fait l'objet de 635 téléchargements. Elles permettent de valoriser les documents disponibles au centre de documentation.

### **Fréquentation et consultation du site internet de l'ORIV**

En 2012, il y a eu **86.991 visites** sur le site internet de l'ORIV, contre 78.292 visites en 2011, **soit 8.699 visites supplémentaires (+ 11,1%)**. Tout comme pour 2011, cette hausse peut s'expliquer par la mise en ligne régulière d'informations (annonces de temps d'échanges...) et de documents (les nouvelles publications de l'ORIV) sur le site. Mais aussi par les orientations vers le site internet à l'occasion des temps de travail collectifs. Ce constat est corroboré par le fait que c'est la rubrique Productions du site internet qui a été la plus consultée durant l'année 2012 (environ 3.461 visites contre 2.615 en 2011)<sup>5</sup>.

Une partie des internautes accède également au site par le biais de moteurs de recherches, par des sites institutionnels (celui du Secrétariat Général du Comité interministériel des villes – SGCIV, de sa base documentaire : i Ville, de Ministères...), par ceux des structures membres du Réseau RECI et du Réseau des Centres de ressources politique de la ville, par les sites de structures partenaires (Carrefour des Pays Lorrains ...) ou liée à nos thématiques.

---

<sup>5</sup> La présentation des documents les plus téléchargés par grandes thématiques se situe en annexe 3 du rapport d'activités.

## ZOOM SUR ... LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORIV

---

### Production d'un bulletin mensuel

« **Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville** » est un bulletin mensuel, de 4 pages, destiné à informer régulièrement les partenaires sur les activités de l'ORIV, mais également sur l'actualité dans les domaines de l'intégration, de la prévention des discriminations et de la cohésion sociale et territoriale dans le cadre d'un « zoom » (dossier central du bulletin). Il est diffusé à environ 534 exemplaires papier auprès des financeurs, des adhérents et des partenaires de l'ORIV. Il fait également l'objet d'une mise en ligne sur internet à chacune de ses parutions. Une cinquantaine de personnes sont tenues informées par mail de la mise en ligne d'un nouveau bulletin. Le nouveau site internet de l'ORIV, mis en ligne fin 2012, propose désormais aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire (via un formulaire sur la page d'accueil) pour être tenues informées (par mail) de la mise en ligne d'un nouveau bulletin.

Les 9 nouveaux numéros mis en ligne courant 2012 ont fait l'objet, pour l'ensemble, de 1.911 téléchargements (contre 1.379 pour ceux de 2011 soit une croissance de 38,6%).

Les thématiques abordées en lien avec les domaines d'intervention de l'ORIV au cours de l'année 2012 sont détaillées ci-dessous.

#### ➔ Dans le domaine de l'immigration et de l'intégration :

- n°79 - octobre 2012 - L'intégration des immigrés entre politique publique et processus (109 téléchargements)
- n°76 – juin 2012 - Les chiffres au service d'une meilleure compréhension de la « réalité » migratoire (107)
- n°72 - février 2012 - L'interculturalité... une notion utile pour l'analyse, sous conditions (336)

#### ➔ Dans le domaine de la prévention des discriminations et de la promotion de l'égalité :

- n°78 - septembre 2012 - Structures collectives de la petite enfance et prévention des discriminations (104)
- n°75 – mai 2012 - Affirmation du pluralisme religieux dans les sociétés contemporaines : nouveau défi pour la laïcité ? (180)
- n°71 - décembre 2011/janvier 2012 - Expression du fait religieux au travail : entre liberté et discrimination (299)

#### ➔ Par rapport aux questions de politique de la ville et de cohésion sociale et territoriale

- n°77 – juillet-août 2012 - Une approche comparée de la « politique de la ville » entre les Etats-Unis et la France (112)
- n°74 – avril 2012 - Les associations et la politique de la ville, une relation d'interdépendance (379)
- n°73 – mars 2012 - Peuplement, politique de l'habitat et vivre ensemble (285)

Au-delà des numéros produits en cours de l'année, des numéros plus anciens du bulletin ont également fait l'objet de téléchargements. Ils ont fait l'objet de consultations nombreuses (environ 8.324 téléchargements contre 6.414 en 2011).

Ceux-ci nous renseignent sur les sujets de préoccupations des personnes ayant consulté le site.

Le téléchargement des bulletins mensuels traitant d'intégration (en particulier sur l'aspect linguistique) est globalement plus fréquent que ceux relevant de la politique de la ville ou encore de la prévention des discriminations (cf. ci-dessous la répartition des téléchargements les plus fréquents par thématique). Cela peut notamment s'expliquer par l'accès des professionnels de la ville à de nombreux sites (y compris nationaux) spécialisés alors que les données dans le domaine de l'intégration sont plus disparates.

#### Téléchargements dans le domaine de l'intégration :

- n° 56 mai 2010 : Formation linguistique des immigrés : Retour sur la constitution d'une politique publique... (**355** contre 356)

- les deux numéros spéciaux sur les « Personnes âgées immigrées » de 2006 + supplément (**298 contre 359**) et de 2004 (168 contre 226)
- n° 60 octobre 2010 : Parcours linguistique : significations et enjeux (144 contre 99)
- n° 54 février 2010 : La politique européenne d'intégration (80 contre 82)
- n° 31 juillet-août 2007 : Médiation... des pratiques en mouvement (73 contre 92)

Téléchargements dans le domaine de la politique de la ville :

- n° 53 janvier 2010 : La prévention de la délinquance (379 contre 270)
- Supplément au n° 30 avril 2007 : Les projets ANRU en Alsace : Interviews d'acteurs (**225** contre 279)
- n° 58 juillet-août 2010 : Politique de la ville : cohésion sociale, égalité urbaine... De quoi parle-t-on ? (206 contre **233**)
- n° 48 de juillet-août 2009 : Politique de la ville et participation des habitants (188 contre 276)
- n° 55 mars-avril 2010 : Les associations de la politique de la ville (180 contre 201)
- le n°01 d'octobre 2003 : Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (98 contre 100)
- n° 26 d'avril-mai 2006 : De la réussite scolaire à la réussite éducative (88 contre 93).

Téléchargements dans le domaine de la prévention des discriminations :

- n° 59 septembre 2010 : La diversité en entreprise... (215 contre 216)
- n° 05 février 2004 : La lutte contre les discriminations (117)
- n° 57 juin 2010 : L'intervention sociale confrontée à la "diversité" culturelle (113 contre 112)
- n° 61 novembre 2010 : Petite enfance et discriminations : quelles réalités ? (105 contre 159)

## ZOOM SUR... LES REUNIONS D'ACTUALITES

---

La connaissance de l'actualité est un enjeu clé pour tout acteur, elle constitue également un support intéressant pour l'échange entre acteurs. C'est dans cette perspective que se sont mises en place les « réunions actualités », notamment autour des questions liées à la politique de la ville et au développement social et urbain.

Initiées en 2010 à titre d'expérimentation, elles constituent un outil intéressant de diffusion des ressources.

Elles répondent à un triple objectif :

- permettre la diffusion d'informations et de ressources sur la politique de la ville,
- favoriser l'émergence d'une culture commune entre les acteurs (de droit commun et directement impliqués sur la politique de la ville) participant au temps d'échange
- permettre la mise en réseau d'acteurs.

Elles consistent en des séances de travail de deux heures à deux heures trente, réunissant, autour de sujets d'actualité et de ressources récentes, des professionnels concernés par la politique de la ville. Dans la recherche permanente d'articulation avec le droit commun, elles sont l'occasion de permettre des échanges entre professionnels dédiés à la politique de la ville et d'autres travaillant de manière plus thématique.

L'ORIV apporte les éléments d'actualité en les recontextualisant. Ces temps d'échanges sont le plus souvent structurés en deux temps. Le premier temps consiste en une présentation par l'ORIV des décrets, circulaires, travaux, études récents dans le domaine de la politique de la ville. Le second temps peut être dédié à un thème précis ou un dispositif, défini lors de la séance précédente ou en fonction des orientations et priorités nationales ou locales.

Menés auprès de groupes territorialisés, certains de ces temps d'échanges sont animés directement par l'ORIV. Trois groupes ont fonctionné de cette manière au cours de l'année 2012.

- Un groupe composé de membres des services de l'Etat du Bas-Rhin (politique de la ville : délégués du préfet, DDCS mais aussi de droit commun : DRAC, DIRECCTE, Education Nationale, PJJ...). Il s'est réuni, dans les locaux de l'ORIV, aux dates suivantes : 12 mars, 21 mai, 18 juin, 25 octobre, 26 novembre.
- Un groupe composé de membres des services de l'Etat du Haut-Rhin (politique de la ville : pôle départemental, DDCSPP mais aussi de droit commun : DRAC, DIRECCTE, Education Nationale, PJJ...). Il s'est réuni dans les locaux de la sous-préfecture de Mulhouse, aux dates suivantes : 22 mars, 13 avril, 24 mai, 16 octobre, 13 novembre, 18 décembre.
- Un groupe composé de membres des services de l'Etat à l'échelle de la région Lorraine. Y sont conviés des représentants régionaux (DRJSCS) comme départementaux (des 4 départements) en charge de la politique de la ville mais également ceux relevant de services de droit commun ainsi que d'autres agences (ARS notamment). Les réunions ont eu lieu les 9 février, 5 avril, 7 juin, 18 octobre, 5 décembre dans les locaux de la DRJSCS Lorraine à Nancy.

D'autres temps de travail sont à l'initiative de services de collectivités qui convient l'ORIV ou élaborent en commun ces réunions.

- La cellule « politique de la ville » de la Communauté Urbaine de Strasbourg a mis en place, en partenariat avec l'ORIV, des temps d'échanges pour les services thématiques intervenant dans le champ de la politique de la ville autour de l'actualité. Ces réunions sont un support au partage d'expériences entre les services et donnent lieu à un apport de connaissances de la part de l'ORIV. Trois réunions se sont tenues en 2012 (20 février, 19 mars, 23 avril, 5 juin). La mise en œuvre de la réflexion autour de la réforme de la politique de la ville et les enjeux locaux ont entraîné la suspension de ces réunions au second semestre.

- La Direction « Action territoriale » de Mulhouse Alsace Agglomération a souhaité convier les autres directeurs (action sociale, habitat, prévention et sécurité, démocratie locale, solidarité...) du Pôle « Solidarité et proximité » à participer à des temps d'échanges autour de l'actualité. Initiés au second semestre 2012, deux réunions ont été organisées, les 23 octobre et 4 décembre.
- L'ORIV intervient dans le cadre de l'Equipe Intercommunale de Direction de Projet mais de manière quelque peu différente. Elle est en effet amenée à participer à cette instance qui regroupe, environ une fois par trimestre, les chefs de projet des 6 communes du périmètre CUCS de l'agglomération mulhousienne ainsi que le pôle départemental de la politique de la ville. L'ORIV a participé à quatre réunions en 2012 (12 janvier, 12 avril, 28 juin, 18 octobre), apportant à chaque séance des informations sur l'actualité ou des sujets prédéfinis.

La participation est variable et est fonction des disponibilités des uns et des autres. Pour autant ce sont au total 227 personnes qui ont participé aux différentes séances tout au long de l'année 2012.

## **ZOOM SUR... LES RESEAUX**

---

Un centre de ressources s'appuie de fait sur une logique de réseaux. Elle permet, en effet, la rencontre avec d'autres partenaires, la mutualisation des réflexions et l'échange de ressources (informations, expériences, identification de personnes ressources...).

La logique de réseau est surtout développée à l'échelle nationale, avec la participation de l'ORIV au Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville, au Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) ainsi qu'au Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration.

L'implication, de l'ORIV à ces réseaux, revêt des formes et des modalités de travail variables du fait de leur mode de fonctionnement et des objectifs poursuivis.

### **RESEAU DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE**

---

Depuis les décisions du Comité Interministériel des Villes du 30 juin 1998, les instances nationales intervenant dans le champ de la politique de la ville ont reconnu l'intérêt et la pertinence de soutenir l'action des centres de ressources dans le domaine de la politique de la ville. Lors du Comité interministériel des villes du 18 février 2011, la place des centres de ressources comme soutien aux acteurs de la politique de la ville a été réaffirmée. L'ORIV est reconnu depuis 1998 comme l'un des vingt centres de ressources régionaux de la politique de la ville. Cette reconnaissance de l'ORIV, et plus récemment du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (dont l'ORIV assure la co-direction) par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SG CIV), se traduit notamment par la participation de l'ORIV au Réseau des Centres de Ressources intervenant dans le domaine de la Politique de la Ville et par un soutien financier dédié.

Ce réseau répond à la volonté de favoriser les échanges entre centres de ressources et entre centres de ressources et SG CIV. La mise en réseau permet, en particulier, de mutualiser les informations et les démarches d'action, de dégager des analyses communes sur les politiques publiques, les dispositifs et les évolutions affectant la société et de faciliter le lien entre les actions territoriales et les dispositifs de niveau national.

Le fonctionnement du Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville consiste en des réunions d'échanges et de travail entre directeurs/trices de structures environ tous les deux mois. Ces réunions se traduisent par l'organisation et la participation à des temps de regroupements (le plus souvent sur deux jours). Au cours de l'année 2012, l'ORIV a participé à trois réunions de réseau (2 avril, 14 et 15 juin, 22 et 23 novembre) et à des temps de travail thématique organisés sous l'impulsion du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes notamment sur le thème du développement économique urbain et de la rénovation urbaine.

### **RESEAU DES ADLI (AGENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'INTEGRATION)**

---

La fonction ADLI au sein de l'ORIV a été créée en septembre 2007. Depuis cette date l'ORIV a intégré le réseau des ADLI, animé initialement par le CREFE Ain-Rhône et actuellement coordonné par la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC)<sup>6</sup>. L'ORIV bénéficie donc d'un nouveau lieu de réflexion et de confrontation des analyses et des expériences.

A ce titre, le 20 janvier 2012, l'ADLI a assisté à une réunion de travail à Paris. La matinée était consacrée aux Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées. L'après-midi,

---

<sup>6</sup> Direction au sein du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, de l'Outre-mer et de l'Immigration en charge du volet intégration et notamment de l'animation territoriale.

l'ADLI a participé à un groupe de travail sur les thèmes de la parentalité et des femmes immigrées.

## **RESEAU RECI (RESEAU RESSOURCES POUR L'EGALITE DES CHANCES ET L'INTEGRATION)**

---

L'ORIV participe également au Réseau RECI (Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration). Ce réseau est né de la volonté de plusieurs structures de se regrouper entre elles afin de mettre en commun leurs ressources, en particulier documentaires. L'élaboration d'une base documentaire commune constitue d'ailleurs un des enjeux principaux.

A ce jour le Réseau RECI est composé de sept structures intervenant dans le domaine de l'immigration, l'intégration et/ou de la prévention des discriminations.

L'ORIV occupe une place particulière au sein de ce Réseau, dans la mesure où la Directrice assure la fonction de déléguée du Réseau et assure le pilotage d'une action menée à l'échelle européenne, à savoir l'alimentation du portail européen sur l'intégration (cf. présentation dans la suite du rapport).

De ce fait, le temps de travail consacré au Réseau, au-delà de la participation aux regroupements est important. Il concerne certes la Directrice mais également la chargée d'information et de documentation (compte tenu de l'importance du volet documentaire) ainsi que les chargées de mission en fonction des thèmes abordés lors des réunions de réseau.

Le réseau se réunit environ tous les deux à trois mois, dans l'une des structures ou sur Paris (dans un souci de centralité).

Au cours de l'année 2012, cinq regroupements ont été organisés : 8 février à Paris, 30 mars à Paris, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Lyon, 29 et 30 août à Nantes, 13 et 14 décembre à Paris.

Lors de ces réunions, au-delà des échanges sur le fonctionnement du Réseau et des différentes structures, les membres du réseau RECI ont travaillé, plus particulièrement, sur les thèmes suivants : discriminations et collectivités, discriminations et logement, discriminations et éducation, interculturalité. Les membres du Réseau RECI ont par ailleurs apporté leur appui lors d'un séminaire de travail, organisé par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) le 7 février 2012, sur les discriminations dans l'éducation.

L'ensemble des productions réalisées est disponible sur le site internet du Réseau RECI : [www.reseau-reci.org](http://www.reseau-reci.org).

### **➔ UN ENJEU TRANSVERSAL : LA FONCTION DOCUMENTAIRE**

La mutualisation de l'activité documentaire des centres de ressources composant le Réseau constitue l'activité de base du Réseau RECI. Elle consiste en un travail de veille et d'alimentation de la base de données bibliographiques commune.

Elle se traduit par l'existence d'une **base documentaire commune aux membres du Réseau RECI qui a été mise en ligne sur internet en 2008** (<http://biblio.reseau-reci.org>). Cette base est donc consultable aussi bien par un public averti (chercheurs, professionnels...) que par un plus grand public (étudiants...).

La base de données a fait l'objet de **123.872 visites** durant l'année 2012 (contre 59.187 en 2011), soit une moyenne de 3.035 visiteurs « uniques » par mois (contre 2.297 pour 2011). La fréquentation est nettement en hausse par rapport à l'année dernière avec 64.685 consultations en plus de la base de données documentaire du réseau RECI (soit +109%) pour une hausse de 32% des visiteurs uniques.

Cette base documentaire permet aussi d'**effectuer des recherches dans les catalogues documentaires** (environ 21.000 références) de 5 centres ressources territorialisés (Arifor, Cofrimi, Crefe, IREV et ORIV).

Cette action a été reconduite en 2012 par cinq des structures composant le Réseau RECI (à savoir ARIFOR, COFRIMI, CREFE, IREV, ORIV). L'administration de la base a été co-pilotée par l'IREV et l'ORIV tout au long de l'année 2012.

La page d'accueil de la base du Réseau RECI ([www.biblio.reseau-reci.org](http://www.biblio.reseau-reci.org)) propose des « étagères virtuelles » (équivalent à des bibliographies). Elles valorisent les ressources présentes dans la base sur un sujet précis et permettent également de montrer les dernières bibliographies réalisées en lien avec le programme de travail du Réseau. En 2012, 2 nouvelles étagères ont été créées : « **Education - Discrimination, diversité, intégration, égalité des chances** » ; « **Le vieillissement des immigrés** ». Outre ces deux étagères, on retrouve sur la page d'accueil les étagères suivantes : « Nouveautés » ; « Laïcité » ; « Prévention des discriminations et collectivités territoriales ». L'étagère nouveautés présente nos nouvelles acquisitions.

Afin de coordonner l'activité et la saisie sur la base documentaire, mais aussi de produire collectivement, les chargés d'information et de documentation ont été amenés à se réunir à quatre reprises durant l'année 2012 : 8 février ; 31 mai ; 13 septembre ; 13 décembre 2012. Une réunion téléphonique a également été organisée le 17 avril.

#### ➔ CONTRIBUER AU PORTAIL EUROPEEN SUR L'INTEGRATION

Depuis avril 2009, la Commission européenne a lancé un portail consacré à l'intégration dans les 27 pays membres de l'Union Européenne : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>

Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs de l'intégration (la notion est entendue au sens large) des pays membres, afin d'échanger des ressources, des contacts (institutionnels, associatifs, chercheurs...) et des informations sur des projets et pratiques d'intégration.

Les objectifs poursuivis par ce portail sont de :

- faciliter l'échange de connaissances et de savoir-faire entre acteurs de l'intégration, au-delà des frontières nationales,
- faciliter la mise en réseau et le développement de projets communs,
- promouvoir l'engagement de la société civile sur les questions d'intégration et créer une véritable "communauté des acteurs de l'intégration" au niveau européen.

A cet effet, il comprend un vaste fonds documentaire, des outils pour favoriser le travail en réseau et la présentation de « pratiques » d'intégration.

Si chacun peut contribuer et devenir membre de cette communauté, chaque pays dispose d'un coordinateur national. Au niveau européen, c'est l'organisation Migration Policy Group (MPG) qui administre le site et coordonne l'alimentation du site par les 27 pays membres du site. Il est le principal interlocuteur des coordinateurs nationaux.

En France, le réseau RECI<sup>7</sup> assure la fonction de coordinateur national depuis 2008. Au sein du réseau RECI, l'ORIV assure le pilotage et la coordination du projet.

#### La mise à disposition de ressources

En tant que coordinateur national, le réseau RECI s'engage à alimenter ce portail par l'apport de connaissances sur le thème de l'intégration des populations migrantes et immigrées, en axant sur le travail des associations et de la société civile et la recherche de documents sur leurs actions.

Concrètement, cela se traduit notamment par la mise en ligne sur le portail :

- De « documents » sur les questions d'intégration et de migrations pouvant être de natures diverses : recherche universitaire, rapport, dossier ressources, bulletin d'information, étude...
- Des liens vers des associations ou des acteurs de la société civile intervenant dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et/ou de la prévention des discriminations raciales en France.
- Des événements : annonces de temps d'échanges (colloques...), de formations...
- Des nouvelles (actualités) dans le domaine de l'intégration et de la prévention des discriminations (politiques publiques, législations...).
- De « pratiques d'intégration », fiche décrivant des projets considérés comme particulièrement positifs et innovants dans le domaine de l'intégration des populations immigrées.

---

<sup>7</sup> Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration, dont l'ORIV est membre.

Le réseau RECI et ses membres s'engagent à promouvoir le Portail européen sur l'intégration, lors des manifestations qu'ils organisent, dans leurs publications, sur leur site internet...

### **Un renforcement de la fonction de veille et un travail de capitalisation d'expériences**

En 2012, ce projet a été reconduit avec, comme enjeu, une alimentation mensuelle du site et le renforcement des rubriques « actualités » et « événements » dans les domaines de l'intégration et des migrations. Ce type de ressources demande une veille régulière et réactive (en lien avec l'actualité). L'alimentation du portail internet passe par un important travail de veille documentaire, de repérage des acteurs et de pratiques et la mise en forme de ces dernières sous forme de fiches qui profitent aux acteurs bien au-delà du portail internet.

D'un point de vue quantitatif, le Réseau RECI a repéré et posté sur le portail internet, par l'intermédiaire de l'ORIV, 5 « bonnes pratiques d'intégration » (contre 12 en 2011), 14 liens vers des organisations (contre 33), 81 documents (contre 86 en 2011), 29 événements (annonces de colloque, de formation... - contre 66 en 2011) et 33 « nouvelles » (articles de presse, annonce d'un nouveau dispositif, d'une expérience de terrain... - contre 24 en 2011).

Les « pratiques d'intégration » qui ont été rédigées par des membres du Réseau RECI sont les suivantes :

- Mise en place d'un système de vigilance interne de prévention et de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement social, action portée par l'Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement.
- Conseil Roubaisien de l'interculturalité et de la citoyenneté, action portée par la Ville de Roubaix.
- "La France des couleurs" : outil de sensibilisation sur les représentations sociales et le vivre ensemble, action portée par l'Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés.
- Bribes de mémoire, action portée par le Centre Interculturel de Documentation à Nantes.
- Cellule stage, action portée par la Ville De Roubaix

### **Une fonction de coordination**

En tant que pilote, l'ORIV anime et coordonne le travail des membres du RECI ; assure le lien avec les interlocuteurs européens ; met en ligne sur le portail les fiches et les informations remontées par les membres du RECI.

Pour répondre à l'enjeu d'une alimentation régulière du portail, le travail d'animation et de coordination porté par l'ORIV en 2012 a notamment consisté en :

- Un important travail de mise à plat des procédures de saisie des ressources dans le portail européen sur l'intégration.
- un suivi d'outils collaboratifs en ligne permettant à chaque membre du réseau de partager son travail de veille,
- des contacts réguliers avec les structures du réseau impliquées en tant que contributeurs pour faire le point sur les pratiques d'intégration repérées sur leur territoire,
- un appui aux structures du réseau concernant la réalisation et la rédaction des fiches de capitalisation sur les pratiques d'intégration,
- des points d'étape réguliers lors des réunions du réseau RECI pour informer du déroulement du projet (en termes d'attentes et d'avancées),
- une veille attentive sur la qualité des contributions et leur équilibre tant sur le plan des thématiques abordées, de leur nature (liens, documents, pratiques...), des territoires d'intervention...



# OBSERVER POUR COMPRENDRE LES EVOLUTIONS ET LES ENJEUX

---

## UN MODE D'INTERVENTION EN LIEN ETROIT AVEC LA CREATION DE L'ORIV

---

L'observation est considérée à l'ORIV comme un processus permettant l'élaboration de connaissances, de savoirs intervenant dans l'appui à la décision locale ou dans la mise en œuvre des actions. Etant entendu que l'action pour être efficace, présuppose une information suffisante et adaptée, un état des lieux réactualisé tant sur les territoires que par rapport à certaines populations. Il s'agit en fait d' « être mieux informé pour mieux agir, pour agir efficacement ».

L'observation est un enjeu inhérent à la création même de l'association. Originellement l'Observatoire, comme son nom l'indique, est né de la volonté des acteurs régionaux, alsaciens, membres de la CRIPI (Commission régionale pour l'insertion des populations immigrées)<sup>8</sup>, de disposer d'éléments de connaissance actualisée sur la présence immigrée en Alsace et les problématiques qui en découlent.

Sur cette base, l'objectif des démarches d'observation est :

- d'une part d'aboutir à une information synthétique et opérationnelle, rendant compte des situations et de leurs évolutions,
- et d'autre part de produire certaines analyses.

L'observation consiste donc à rassembler, créer et traiter des informations afin de les mettre à disposition d'un tiers susceptible de les utiliser pour améliorer sa connaissance du sujet traité et le cas échéant orienter son action.

L'observation à l'ORIV se décline de deux manières :

- une **observation quantitative** donnant lieu à la production de données chiffrées ayant fait l'objet d'une analyse et d'une mise en perspective,
- une **observation qualitative** se traduisant par la réalisation de diagnostics et d'états des lieux qui permettent de dépasser les limites de l'approche quantitative.

Les actions relevant d'une **observation quantitative** ont consisté dans les démarches suivantes.

- ➔ Comme chaque année, l'ORIV a été amené à répondre à des **demandes ponctuelles de mise à disposition de données chiffrées**, en particulier par rapport à la situation des populations immigrées.
- ➔ Suite à une demande du Compas (Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale) intervenant auprès de la Communauté urbaine de Strasbourg dans le cadre d'un état des lieux en direction de catégories de personnes âgées présentant des problématiques spécifiques, l'ORIV a contribué à **une analyse des caractéristiques sociodémographiques et des problématiques rencontrées par les personnes âgées immigrées** sur la Communauté Urbaine de Strasbourg.

---

<sup>8</sup> Structure paritaire, présidée par le Préfet de région, qui gère les crédits déconcentrés du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles.

- ➔ L'ORIV a assuré une analyse des données disponibles sur la **présence immigrée en Alsace et en Lorraine** afin de permettre une actualisation des éléments de diagnostic dans le cadre des Programmes régionaux d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) dans ces deux régions.
- ➔ En 2012, le centre de ressources politique de la ville en Lorraine, en lien et à la demande du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) et de la Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) a souhaité mettre en forme des « **fiches territoires** » permettant de produire une image du territoire en terme de profil sociodémographique, de dispositifs et d'acteurs. Ces fiches ont vocation à être réactualisées fréquemment. Elles visent à toucher un large public puisqu'elles sont mises en ligne sur le site Internet du CRPVL ([www.crpv-lorraine.fr](http://www.crpv-lorraine.fr)). A la fois utiles au grand public, elles sont également un outil à destination des professionnels de l'Etat et des collectivités. Réalisées par le Carrefour des Pays Lorrains (CPL), elles ont toutefois nécessité, dans la phase de conception, un travail de mise à plat des données statistiques existantes et pertinentes, réalisé en lien avec l'ORIV. Des temps de travail ont été organisés d'une part entre le CPL et l'ORIV, mais également avec le SGAR et la DRJSCS afin d'identifier les indicateurs pertinents.
- ➔ Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, l'ORIV s'est également engagé dans une analyse des caractéristiques sociodémographiques des quartiers relevant de la politique de la ville à partir de quelques indicateurs clés afin de mieux connaître ces quartiers et de disposer d'éléments sur leurs évolutions. Cette démarche a abouti, pour la Lorraine, à la **production d'une note** en novembre 2012<sup>9</sup>. Elle a été structurée autour de quatre types d'indicateurs : des indicateurs de répartition et d'évolution de population, des indicateurs sur les caractéristiques sociales des habitants, des indicateurs de précarité et enfin des indicateurs d'activité.

Des actions relevant d'une **démarche plus qualitative** ont également été mises en œuvre.

- ➔ Dans le cadre des **diagnostics territoriaux stratégiques** initiés par la DATAR au titre de l'élaboration du programme opérationnel européen 2014-2020, le CRPVL a contribué à construire une vision stratégique du territoire. En Lorraine, le SGAR a sollicité le centre de ressources pour venir en appui à la rédaction de la « fiche thématique n°9 », qui concerne l'inclusion sociale sur les territoires, et de la fiche « territoire urbain ». Cela a consisté en une analyse de données et la connaissance du territoire de faire ressortir les freins et les leviers selon la méthode dite « AFOM » (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) permettant d'identifier les problématiques d'un territoire dans une visée prospective.
- ➔ En 2012, il a été demandé à l'ORIV de réaliser une **étude de faisabilité sur la réalisation d'un « Atlas » de la politique de la ville en Alsace** (cf. dans la suite du rapport le détail de cette action).
- ➔ Depuis 2011, le CRPVL (via l'ORIV) intervient au côté de la ville de Metz dans la mise en place et l'animation d'un **Observatoire Dynamique des quartiers**. Son objectif est de construire une vision partagée de certains territoires de la ville de Metz par le biais d'indicateurs sociaux réactualisables (cf. présentation détaillée dans la suite du document).
- ➔ Une réflexion a été finalisée en 2012 sur la **question de la parentalité des parents immigrés** afin de mieux comprendre les enjeux, spécifiques ou non, qui y sont liés (cf. la présentation de cette action sous forme de zoom dans la suite du rapport).

De manière transversale, on peut constater que la plupart des démarches d'accompagnement sur sites ou en direction d'acteurs reposent sur une première étape de diagnostic quantitatif du territoire ou du sujet de travail.

De plus en plus souvent, les attentes exprimées portent sur l'aide à la mise à disposition d'indicateurs disponibles en libre accès et susceptibles d'être mobilisés et analysés par les territoires dans une logique de développement des capacités d'observation dans la durée.

<sup>9</sup> « Caractéristiques des quartiers politique de la ville en Lorraine - Note de synthèse » (8 pages).

## ZOOM SUR... LA MISE EN PLACE D'UN ATLAS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

En 2011 et 2012, l'ORIV a réalisé une étude de faisabilité pour la réalisation d'un Atlas de la politique de la ville en Alsace.

Cet Atlas répondait à deux objectifs complémentaires :

- Constituer une aide à la décision, en permettant de rassembler (dans un même document) divers éléments sur la politique de la ville en Alsace et de contribuer, par ce biais, à l'enjeu de recherche de cohérence entre les différentes politiques mises en œuvre sur les quartiers relevant de la politique de la ville.
- Communiquer en rendant visible la politique publique menée en Alsace dans le domaine de la politique de la ville.

Pour mener à bien l'étude de faisabilité, l'ORIV a réuni un groupe de travail composé d'experts dans le domaine de l'observation : INSEE (Jean-Pierre Courson et Yves Frydel), AURM (Sébastien Dassonville), CAF du Bas-Rhin (Christine Benad et Johanne Borget), CAF du Haut-Rhin (Brigitte Meyer), DRJSCS Alsace (Safia Ben Amar, Jérôme Lamouche et Michèle Schneider).

L'étude a permis à l'ORIV,

- d'une part, de réaliser un travail de définition des indicateurs (avec l'appui de l'INSEE et de la CAF),
- d'autre part, d'identifier les conditions de prise en compte des crédits spécifiques et de droit commun,
- enfin, de repérer les nombreuses difficultés et limites d'une telle démarche quant au choix des indicateurs (qui soient disponibles pour l'ensemble des quartiers prioritaires, ZUS et non ZUS) et à la prise en compte des moyens financiers. En effet, tous les indicateurs ne sont pas disponibles à la même échelle, ce qui rend incomplètes les analyses qui pourraient être faites sur les territoires prioritaires. De même en ce qui concerne les moyens financiers. Il est assez réducteur de ne prendre en compte que les crédits affectés dans le cadre des CUCS, mais tous les partenaires et financeurs ne territorialisent pas leurs crédits. Il est ainsi impossible d'avoir une vision exhaustive des moyens engagés sur les différents territoires.

L'étude de faisabilité a été finalisée en juillet.

Compte tenu du contexte politique en 2012, notamment dans l'attente des orientations de la réforme de la politique de la ville annoncée pendant l'été 2012 par le Ministre délégué chargé de la Ville, la réalisation effective de l'Atlas a été ajournée, au moins pour l'année 2012.

## **ZOOM SUR... L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DES QUARTIERS DANS LE CADRE DU CUCS<sup>10</sup> DE METZ**

---

Engagé en 2011, l'observatoire dynamique des quartiers, souhaité par la Ville de Metz, a poursuivi ses travaux en 2012. L'élue en charge de la politique de la ville a souhaité disposer de données actualisées dans la perspective d'une réflexion sur les enjeux de la politique de la ville et les territoires d'intervention d'ici 2014. La mise en place de l'Observatoire dynamique des quartiers doit également permettre de construire des actions corrélées à l'évolution des territoires.

La démarche est conduite par l'ORIV, au titre du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine, et la Ville de Metz. Elle réunit un ensemble de partenaires producteurs de données : l'Agence d'Urbanisme des Agglomérations Mosellanes (AGURAM), la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Metz, le Conseil général de la Moselle, l'Etat via les délégués du Préfet ainsi que les chargés de mission de la ville de Metz concernés par l'une ou l'autre thématique en particulier.

L'observatoire relève d'une double dimension quantitative et qualitative. En premier lieu, la mise en place d'un tableau de bord statistique, composé de quelques indicateurs clés disponibles et comparables sur les différents territoires, permet de consolider une première approche statistique pour chacun des territoires étudiés. L'analyse de ces données est réalisée par le CRPVL. Elle est ensuite soumise pour validation au sein du comité technique avant d'être confrontée au point de vue des acteurs de terrain (acteurs associatifs, professionnels...) lors d'une réunion de travail sur site. L'ensemble des éléments donne lieu ensuite à une analyse « consolidée » des évolutions du territoire qui est diffusée sous la forme de « fiche » mise en forme par l'AGURAM.

Après une première expérimentation de la démarche (analyse et rencontre des acteurs) sur le quartier de Borny en 2011, ce sont les quartiers de Metz-Nord qui ont fait l'objet de l'analyse en 2012. Ces deux territoires ont donné lieu à la production d'analyse consolidée en cours de traduction sous forme de fiches fin 2012.

---

<sup>10</sup> CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

## ZOOM SUR... PARENTALITE ET PARENTS IMMIGRES

---

Dans la continuité de la réflexion engagée par l'ORIV dans les années 2000 sur les parents étrangers et suite à la décision prise par le comité de suivi des actions de l'Agent de Développement Local pour l'Intégration, ce dernier a réalisé un rapport sur l'impact de la migration sur la parentalité.

L'étude visait à mieux identifier le vécu des parents immigrés et le cas échéant à rendre compte des spécificités et des similitudes dans l'exercice de la parentalité entre ces parents (ayant vécu la migration) et les autres.

En 2011, une trentaine d'entretiens ont été menés auprès de professionnels menant des actions de soutien à la parentalité ainsi qu'auprès d'enseignantes<sup>11</sup>. Les éléments recueillis ont été confrontés aux travaux des chercheurs sur le sujet ainsi qu'aux orientations des politiques publiques en direction des parents immigrés. La rédaction du dossier thématique « L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations » (69 pages) a été finalisée à la fin du premier semestre 2012.

Il a été ensuite adressé aux personnes rencontrées dans le cadre de l'étude et diffusé sur le site Internet de l'ORIV durant l'été 2012. Une présentation écrite de l'étude a par ailleurs été diffusée dans la lettre du Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement, d'Appui des Parents (REAAP) de décembre 2012.

Le dossier thématique a fait l'objet d'une présentation et d'échanges lors des réunions suivantes.

- Réunion organisée, le 25 juin 2012, par l'association Le Furet<sup>12</sup> devant quelques structures (six personnes) menant des actions de soutien à la parentalité et travaillant particulièrement avec des familles immigrées ou d'origine étrangère.
- Réunion avec les copilotes du Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement, d'Appui des Parents (REAAP), à savoir la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et le responsable du Service Ville, Jeunesse et Sports à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Bas-Rhin.
- Comité d'animation du REAAP du 11 septembre 2012 (28 personnes présentes).

Dans la continuité de ces présentations, une réunion de travail a eu lieu le 28 septembre 2012 entre l'ORIV, la chargée de mission de la CAF copilote du REAAP, et la directrice de l'association Le Furet. Cette réunion visait à identifier la manière dont les acteurs œuvrant dans le champ de la parentalité pourraient s'approprier les constats issus de l'étude. Il a été décidé que l'ORIV assurera, à compter de 2013, une fonction « ressources » pour le REAAP sur la question des parents immigrés ainsi qu'une fonction de veille sur le sujet.

La première partie de l'année 2012 a donc été consacrée à la formalisation des éléments de réflexions issus de l'étude et le 2e semestre à réfléchir à la façon de construire des partenariats pour permettre que les constats puissent être mis en lien avec la pratique des acteurs.

Dans cette perspective, et concernant la thématique « parentalité », l'ADLI a d'ailleurs participé à :

- une première réunion, le 20 novembre 2012, mis en place par la DDCS du Bas-Rhin, pour accompagner un diagnostic des actions de soutien à la parentalité dans les quartiers politique de la ville,
- un séminaire, le 13 décembre 2012, organisé par l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) sur « la parentalité dans tous ses états » afin renforcer les capacités de soutien de l'ORIV auprès des acteurs.

---

<sup>11</sup> Sur les conseils d'un membre du Comité de suivi des actions de l'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) et d'un membre du Conseil d'administration de l'ORIV.

<sup>12</sup> Structure ressource au sein du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) bas-rhinois.



# REFLECHIR COLLECTIVEMENT SUR DES SUJETS COMPLEXES

---

## UNE VOLONTE DE TRAVAILLER DANS UNE LOGIQUE INTER-ACTEURS

---

Un des invariants de la démarche de centre de ressources est d'assurer des temps de travail et d'échanges inter-acteurs. Face à la complexité des situations, le travail entre acteurs issus de structures, de territoires, de métiers différents constitue une plus-value en permettant de confronter les expériences et de renouveler les approches et les pratiques professionnelles. Les acteurs peuvent ainsi gagner en efficacité et en pertinence en renforçant leur collaboration et leur qualification.

Ainsi conscient de la complexité des enjeux et du fait que les « réponses » aux situations identifiées se trouvent dans le croisement des savoirs des différents acteurs et leur montée en compétences, l'ORIV a depuis des années souhaité engager des démarches collectives.

Elles prennent des formes variables. Il s'agit de groupes de travail, de cycles de qualification, de formation-action. Le travail collectif engagé donne lieu :

- soit à la mise en perspective des différents points de vue et pratiques, à partir d'expériences ou d'une expertise sur un sujet
- soit, dans les cas les plus aboutis, à la co-production d'éléments d'analyse.

Cela passe par l'identification et la mise en avant, en premier lieu, **d'enjeux stratégiques que l'ORIV propose à la discussion ou dont il suscite la prise en compte**. Au cours de l'année 2012, ce fut le cas, sur des sujets tels que celui du « droit commun », du « développement durable » ou encore de l'articulation entre le social et l'urbain.

- ➔ Dans la continuité de la journée régionale du 18 octobre 2011, organisée à Metz, sur « Politique de la ville et développement durable : vers des projets de développement urbains solidaires et durables », le centre de ressources politique de la ville Lorraine, via l'ORIV, a souhaité poursuivre **la réflexion sur l'enrichissement mutuel des pratiques entre développement durable et politique de la ville** en 2012. La démarche visait également à favoriser un rapprochement entre les acteurs du développement durable et ceux de la politique de la ville et devait aboutir à l'organisation d'un colloque fin 2012 ou début 2013. La démarche retenue reposait sur la mise en place d'ateliers sur site, ateliers permettant de venir à la rencontre des professionnels sur leur territoire et de découvrir, in situ, le fondement de leurs actions. Le repérage des territoires et la mise en place des ateliers ont pris plus de temps que prévu. Finalement le premier atelier sur site a eu lieu à Thionville le 6 décembre 2012. Compte tenu de la faiblesse du nombre de participants (6 personnes extérieures à la ville de Thionville) et plus globalement de la faible mobilisation sur le sujet, il a été convenu d'abandonner l'organisation du séminaire et de réajuster la démarche pour 2013.
- ➔ Dans le cadre du centre de ressources politique de la ville Lorraine, l'ORIV en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains a initié une réflexion sur la **question de la mobilisation du droit commun**. En 2010-2011, le cabinet GESTE, à la demande du Service d'Etudes du Secrétariat Général des Affaires Régionales de Lorraine, a mené une étude dont l'objet

était d'appréhender la mobilisation des crédits de droit commun de l'Etat sur les territoires en politique de la ville. Sur cette base et avec l'appui du cabinet GESTE (Malik ALLAM) le CRPVL a organisé, les 5 et 6 avril 2012, deux rencontres qui ont donné l'occasion de présenter les résultats de cette étude, de les croiser avec les pratiques des professionnels de la politique de la ville, des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat - et d'envisager d'éventuelles pistes d'amélioration de la situation. Là encore le nombre de participants s'est avéré limité : 16 participants à la réunion du 5 avril à Hayange et 7 participants à la réunion du 6 avril à Toul.

- ➔ La volonté d'aborder **l'articulation entre la dimension sociale et la dimension urbaine sur les territoires politique de la ville** s'est traduite par la mise en place d'un cycle de qualification (cf. présentation ci-dessous sous forme de zoom).
- ➔ En lien avec la DRJSCS Alsace, un groupe de travail régional a été constitué autour de la question des « **discriminations dans le logement** ». En septembre 2011, la proposition par la DRJSCS d'une action de formation des préventions des discriminations dans le logement à destination des acteurs du logement, de l'habitat, de la rénovation urbaine, de la politique de la ville et de l'action sociale a permis aux participants de se doter d'un cadre commun de référence en matière de prévention des discriminations et la poursuite vers la mise en place d'actions en matière de prévention des discriminations dans le logement. Il a semblé opportun de poursuivre la réflexion à travers la mise en place d'un groupe de travail régional. Compte tenu des travaux menés antérieurement par l'ORIV sur le sujet, ce groupe a été co-animé par la DRJSCS Alsace et l'ORIV. Il s'agissait collectivement de définir des pistes de travail opérationnel pour permettre d'agir sur les discriminations dans le logement. Le groupe s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2012 (26 janvier, 22 février, 27 mars et 11 avril). Le travail mené a permis d'identifier quelques « objets de travail » relevant du droit commun qui pourrait être interrogé au titre des principes de non-discrimination.

Pour les démarches plus abouties, ayant déjà donné lieu à un premier travail en commun en 2011, **les actions menées en 2012 ont permis la production ou la co-production au sein de collectifs d'acteurs de connaissances et d'analyses.**

- ➔ A différentes reprises, l'ORIV avait pu constater que de nombreux professionnels intervenant dans le champ de l'action sociale, de la prévention spécialisée, de la politique de la ville, de l'intégration, de la santé, de l'éducation... se faisaient l'écho de difficultés pour concilier leurs activités (professionnelles ou associatives) et des demandes relevant d'une dimension culturelle, voire culturelle, ou en tout cas présentées et/ou analysées comme telles. Le principe de laïcité était régulièrement mobilisé dans de telles situations, mais sans que les personnes qui y faisaient référence sachent clairement ce que la notion signifie et ce qu'elle recouvre. Le 17 mars 2011, l'ORIV a décidé d'entamer une réflexion en lien avec ces questionnements en organisant un séminaire intitulé "Pratiques professionnelles et laïcité". La mobilisation des acteurs et l'intérêt suscité ont plaidé pour la poursuite de la réflexion dans une dynamique plus collective et visant la co-élaboration. (cf. dans la suite du document la présentation détaillée de l'action dans le cadre d'un zoom).
- ➔ En partenariat avec Le Furet, centre de ressources dans le domaine de la petite enfance, l'ORIV a engagé un travail depuis 2009 sur « Discriminations et petite enfance : quelles réalités ? ». L'année 2012 a permis de travailler plus particulièrement sur les risques discriminatoires dans ce domaine et de poser les premières bases d'un « guide » qui sera finalisé en 2013 (cf. ci-dessous la présentation détaillée de l'action dans le cadre d'un zoom).
- ➔ En 2011, l'ORIV a réalisé un état des lieux sur les pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et leur accès aux droits en Alsace. Cette enquête s'était

basée sur des entretiens individuels et des réunions collectives avec une dizaine de structures alsaciennes. Tout en revenant sur les difficultés récurrentes rencontrées par les structures, elle avait pointé l'intérêt pour les professionnels d'avoir un espace d'échanges et de réflexion et mis en avant certaines pistes de travail : le travail sur les liens entre les différentes formes d'accompagnement ; le travail sur le rapport au « mis en cause » ; la mise en place d'une chaîne du droit ; la communication sur les procédures d'accompagnement et les acteurs en charge de cet accompagnement. Dans cette perspective l'ORIV a proposé, fin 2011, la mise en place d'un groupe de travail composé des structures intéressées pour poursuivre le travail de réflexion et d'échanges. Le groupe était composé des structures suivantes : Accord 67, ALDA, DPJ, SOS Aide aux habitants et ORIV. Le groupe de travail s'est réuni tout au long de l'année 2012 (six réunions : 15 février, 15 mars, 26 avril, 28 juin, 30 août et 6 décembre 2012) autour de l'objectif suivant : **affiner la réflexion sur la chaîne du droit en matière de prévention et lutte contre les discriminations**. Il a été amené à élaborer une analyse commune qui donnera lieu à finalisation et production en 2013.

Ces démarches collectives sont également enrichies par la participation de l'ORIV à des réseaux nationaux. Ces derniers permettent de connaître des expériences menées sur d'autres territoires, de tirer parti des analyses engagées ou de confronter les acquis.

## **ZOOM SUR... L'ARTICULATION DES DIMENSIONS SOCIALE ET URBAINE SUR LES TERRITOIRES « POLITIQUE DE LA VILLE »**

---

Pour aborder cet enjeu, un cycle de qualification intitulé « De la rénovation urbaine au développement social » a été organisé. Le cadre de référence de février 2011 fixant les missions des centres de ressources politique de la ville précise que les cycles de qualification doivent « permettre aux professionnels d'acquérir, dans une logique d'échange et de co-élaboration, la maîtrise des connaissances et outils nécessaires à leurs pratiques professionnelles ».

C'est dans ce cadre que l'ORIV et le CRPVL ont décidé de mutualiser leur action afin de porter à connaissance les réflexions menées aux professionnels tant alsaciens que lorrains. A l'heure de la refonte de la politique de la ville, la question de l'articulation entre le « social » et « l'urbain » est plus que jamais un enjeu central.

Avec la création de l'ANRU et la mise en œuvre de Projets de Rénovation Urbaine sur certains quartiers, le cloisonnement des approches entre les deux dimensions s'est renforcé. Les raisons sont multiples. On peut, notamment, évoquer des ingénieries distinctes au sein des services de l'Etat comme des collectivités entre la gestion « urbaine » et la gestion « sociale » des territoires. Par ailleurs, les modes d'intervention, de financement ou encore de contractualisation sont également disjoints.

Dans ce contexte, le cycle de qualification avait pour objectif de :

- Favoriser les échanges et la mise en réseau entre acteurs de la rénovation urbaine et avec les acteurs « généralistes » intervenant dans le cadre de la politique de la ville,
- Permettre la création, l'approfondissement d'une culture commune entre les participants,
- Apporter des connaissances « théoriques » sur les thèmes traités et des outils pour l'action dans le but d'optimiser les articulations entre le « social » et l' « urbain ».

Ce cycle s'adressait aux acteurs de la rénovation urbaine des collectivités et des services de l'Etat (Directeurs et chefs de projet des collectivités, Référents territoriaux de l'ANRU, Référents des Conseils Généraux et du Conseil Régional), aux acteurs « généralistes » de la politique de la ville des collectivités et des services de l'Etat (Chefs de projets, chargés de mission de quartier, référents CUCS...), aux bailleurs sociaux, aux acteurs de l'habitat, de la culture, de la démocratie locale, du développement durable.

Il a été construit pour permettre de questionner l'articulation social-urbain sous différents angles d'approches. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour élaborer le programme. Le cycle a démarré en novembre 2012 et s'est terminé en mars 2013. L'ensemble des contributions des intervenants et des débats seront capitalisés dans une production qui sera diffusée en juin 2013.

La première séance de ce cycle de qualification portait sur « Les acquis du PNRU et l'opportunité des Plans Stratégiques Locaux : une dynamique partenariale pour le territoire ». Elle a mobilisé 25 personnes en Alsace, le 15 novembre et 24 personnes en Lorraine le 16 novembre.

## ZOOM SUR... LAÏCITE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

---

Depuis plus d'un an et demi, l'ORIV a engagé une réflexion sur la notion de laïcité, notion au cœur de nombreux débats et relativement méconnue. En effet, cette notion, souvent mobilisée à tort, suscite, au mieux, idées reçues et malentendus, au pire malaise et tabous puisqu'elle soulève des enjeux en lien avec le rapport aux religions et aux convictions de chacun.

Le 17 mars 2011, l'ORIV a décidé d'entamer une réflexion en lien avec ces questionnements en organisant un séminaire intitulé "Pratiques professionnelles et laïcité". Il visait à favoriser la construction d'une culture commune à partir d'éclairages de chercheurs ayant abordé ces questions et à identifier les points de difficultés voire de blocages afin de les travailler.

Lors de ce temps d'échanges, les attentes suivantes se sont exprimées :

- un besoin de travailler de manière concrète à partir de situations et de trouver des réponses adaptées,
- une volonté de réfléchir collectivement sur les enjeux liés à la laïcité.

### **Pour y répondre, l'ORIV a mis en place deux types d'instances.**

L'ORIV a animé entre octobre 2011 et octobre 2012 un **groupe de réflexion** visant à « réfléchir collectivement aux enjeux actuels liés à la laïcité.

Ce groupe a rassemblé une vingtaine de personnes à titre associatif, professionnel ou personnel, pour la plupart issus du champ de l'action sociale (prévention spécialisée, animation...). Il s'est réuni à quatre reprises entre janvier et octobre 2012. La mise en place de ce groupe poursuivait les objectifs suivants : approfondir la réflexion sur les enjeux actuels autour des questions de laïcité dans les sociétés pluralistes d'aujourd'hui ; réfléchir ensemble à sa mise en œuvre.

Le fonctionnement du groupe a reposé sur l'échange et les interventions des participants pour approfondir les questions liées à la laïcité autour de thématiques identifiées.

Ainsi les deux premières réunions en janvier et mars 2012 ont permis d'aborder, dans la continuité des séances organisées en 2011, les deux thèmes suivant : la notion de neutralité et l'affirmation de l'identité religieuse chez les jeunes ainsi que dans les métiers de l'animation socioculturelle et de la prévention spécialisée.

Les deux dernières réunions de juin et d'octobre 2012 ont eu pour objectif de faire la synthèse sur les éléments de réflexion échangés qui a donné lieu à la production d'une note de synthèse « Les enjeux actuels liés à la laïcité ».

Dans le même temps, entre septembre 2011 et février 2012, l'ORIV a mis en place **deux groupes de travail autour de « pratiques professionnelles et laïcité »**, l'un en Lorraine (24 participants) et l'autre en Alsace (18 participants).

L'objectif de ces séquences de travail était, à partir de situations présentées par les professionnels eux-mêmes, d'interroger et de réfléchir aux postures professionnelles adoptées par les équipes de travail, les responsables associatifs, les acteurs des politiques publiques au sein des institutions sociales, éducatives, etc. face aux conduites référées, à tort ou à raison, au religieux.

Ils étaient ouverts à des professionnels de la politique de la ville, du social, de la prévention, de l'animation confrontés dans leurs pratiques à des situations considérées comme des mises en cause du principe de laïcité qu'il s'agisse de professionnels. Volontairement limitée en nombre d'inscrits, la participation aux groupes reposait sur le volontariat et une inscription sur la durée du cycle. Initialement trois séances de travail d'une demi-journée étaient prévues, elles se sont déroulées en 2011. Au vu de l'intérêt exprimé par les participants, une séance supplémentaire a été organisée le 20 janvier 2012. Ces groupes ont été animés par Faiza GUELAMINE, responsable de formation à l'ANDESI (Association Nationale des Cadres du Social) et sociologue engagée sur ces questions dans une démarche de travail à visée formative depuis plusieurs années, en lien avec l'ORIV.

Les séances de travail et les enseignements issus de ces séances ont donné lieu à une note de synthèse au cours du premier semestre 2012.

Dans la suite du séminaire de mars 2011 et des différents groupes mis en place, l'ORIV a organisé un colloque le 11 décembre 2012, « la laïcité : un pilier pour construire un avenir commun », à la Maison de la Région à Strasbourg.

Il avait pour objectifs de :

- apporter des connaissances et une prise de recul sur les questionnements identifiés à partir d'interventions de chercheurs et praticiens reconnus sur ce sujet,
- interroger et re-contextualiser le principe de laïcité au regard des réflexions de société et des enjeux en termes de pratiques professionnelles,
- restituer les travaux menés par les groupes de travail afin de capitaliser les connaissances élaborées.

Les interventions et les thématiques abordées lors du séminaire visaient à répondre, en partie, aux constats ayant émergé dans les différents groupes de travail :

- la méconnaissance de la laïcité, de son histoire, de son cadre juridique et politique,
- la difficulté d'articuler au quotidien les principes qui la sous-tendent,
- l'importance de disposer d'espaces pour échanger, partager des analyses et construire une culture commune.

A partir de mars 2011, un groupe de travail constitué de l'équipe et de membres du bureau de l'association a travaillé à l'organisation de ce colloque (élaboration des objectifs, déroulé de la journée, organisation logistique). Il s'est réuni à plusieurs reprises entre mars et novembre 2012 à chaque étape de l'organisation du colloque.

Le séminaire ouvert aux acteurs d'Alsace et Lorraine a réuni 174 personnes, en particulier des salariés de collectivités et des intervenants sociaux.

La matinée a permis de (re)situer le principe de laïcité dans ses multiples dimensions, à partir d'une intervention plénière de Jean BAUBEROT. Ensuite, sur la base des travaux des différents groupes de travail et avec l'appui de Faïza GUELAMINE, un certain nombre d'invariants ont été mis en avant: la nécessité de se référer à un cadre commun (qui passe par une meilleure connaissance des principes de la laïcité) et l'importance de « traiter » collectivement de cette question au sein des équipes de travail.

La réflexion s'est poursuivie l'après-midi lors de deux tables rondes. L'une a permis de prendre un peu de recul sur la laïcité en France à partir de l'expérience d'autres pays. L'autre table ronde a porté sur la prise en compte des questions de laïcité au quotidien notamment dans le champ de la prévention spécialisée ou encore de l'entreprise.

Par ailleurs, d'autres acteurs travaillent cette dimension « laïcité ». C'est le cas des acteurs mulhousiens membres du **Comité Mulhousien pour l'intégration**.

La mise en œuvre du Comité Mulhousien pour l'Intégration (CMI) en 2009 résulte d'une volonté municipale. Les raisons évoquées par la collectivité résultent notamment des évolutions de la politique publique en matière d'intégration qui nécessite une meilleure articulation entre politique publique nationale et actions locales. Ces changements supposent également une mobilisation accrue du « droit commun » d'où pour la Ville un enjeu en termes de coordination et de mobilisation des acteurs. Le CMI s'inscrit dans ce cadre et se veut une instance partenariale de réflexion et d'échanges associant les différents partenaires concernés.

Ainsi, l'objectif est de fédérer les acteurs afin d'optimiser l'intervention des uns et des autres en faveur de l'intégration. De ce fait, le CMI a à la fois un rôle de mobilisation, de réflexion (dans une logique de diagnostic partagé), de propositions, de circulation d'informations, d'émergence de projets collectifs. Au cours de l'année 2012, l'ORIV a animé le travail de la commission « citoyenneté et valeurs de la république » qui a poursuivi ses réflexions afin de se doter d'un « cadre de référence et d'action commun » autour des enjeux de laïcité. Le document adopté lors de la séance de 13 janvier 2012 a donné lieu à un travail plus précis, lors de plusieurs réunions (15 novembre, 3 décembre et 18 décembre) pour décliner de manière opérationnelle ces enjeux.

## ZOOM SUR... PETITE ENFANCE ET DISCRIMINATIONS

---

Depuis 2009, l'ORIV travaille avec le Furet, centre de ressources dans le domaine de la petite enfance, sur la thématique : « Discriminations et petite enfance : quelles réalités ? ». En 2010, une note « Débusquer les effets des discriminations dès la petite enfance pour avancer sur la qualité et la pertinence des services » avait permis de synthétiser les premiers éléments issus de l'accompagnement d'un groupe de travail composé de professionnels de la petite enfance (directeurs de crèche, coordinateurs petite enfance au sein de collectivités locales, responsables de formation, représentants de la CAF). Il s'agissait de mettre en commun la perception que chacun avait de la discrimination dans ce secteur, de s'interroger sur des « objets de travail » potentiellement porteurs de discriminations, de se doter d'un cadre d'intervention permettant de penser la « non-discrimination ».

Les objectifs généraux du projet sont de travailler avec des professionnels de la petite enfance afin de leur permettre de s'approprier le référentiel de la prévention et de la lutte contre les discriminations et de réinterroger leurs pratiques professionnelles. L'ensemble des travaux menés par le Furet et l'ORIV doit aboutir à la production d'un document mettant en avant les points de vigilance quant à une meilleure mise en œuvre du principe de non-discrimination dans le domaine de la petite enfance, à partir des questionnements des professionnels et des leviers d'action identifiés.

Pour y parvenir, la démarche s'est poursuivie en 2012 autour de deux volets.

Le premier volet a consisté en un travail d'analyse de projets sociaux et pédagogiques de huit structures volontaires implantées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

L'analyse des projets devait permettre de :

- repérer si ces documents prennent en compte la prévention et la lutte contre les discriminations, et le cas échéant, sous quelles formes,
- aider les professionnels à interroger leurs pratiques au regard des enjeux de prévention et de la lutte contre les discriminations.

Concrètement, la démarche a reposé d'une part sur la lecture et l'analyse des documents à partir d'une grille portant sur les questions suivantes : quelle est la prise en compte de la prévention et de la lutte contre les discriminations dans les projets ? Y est-il fait référence de manière explicite ou pas... ? Quels sont les enjeux, les points de vigilance et les potentialités du projet au regard de la prévention et la lutte contre les discriminations ?

Sur cette base des rencontres avec les équipes ont eu lieu afin de présenter ces analyses et de les étayer sur la base de leurs expériences et de leurs vécus dans une logique de restitution et d'accompagnement de leurs questionnements.

La rédaction d'une note de synthèse reprenant les éléments clefs issus de l'analyse.

Le second volet a porté sur l'organisation d'un cycle de séminaires pour alimenter les réflexions des collectifs de travail.

Ce cycle, démarré en novembre 2011, poursuivait les objectifs suivants :

- Alimenter les réflexions des groupes de travail sur l'élaboration du cadre de référence et du guide à partir des éclairages des intervenants
- Travailler et échanger sur les pratiques à partir « d'objets de travail » identifiés
- Identifier les attentes concernant les objectifs et le contenu du « guide ».

Il s'agissait de séminaires de travail fermés, destinés aux acteurs partie prenante de la démarche (groupe de travail constitué depuis le début de la démarche et équipes partie prenante du travail sur l'analyse des projets d'établissement).

En 2012, deux séminaires ont été organisés :

- Un premier séminaire a eu lieu le 4 avril 2012 sur « Curriculum et projets au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations ». Il a permis de présenter les premiers enseignements issus de l'analyse des 8 projets d'établissement et de poser des pistes de

réflexion et d'action grâce à l'intervention de Sylvie Rayna, enseignante chercheuse en sciences de l'éducation. Ses nombreux apports ont notamment insisté sur un aspect primordial : un « curriculum » peut produire des effets en terme de non-discrimination, à condition, notamment, d'impulser un processus participatif et égalitaire avec l'ensemble des parties prenantes au projet, enfants, parents et professionnels.

- Un deuxième séminaire, le 21 juin 2012, a permis de poursuivre et approfondir le travail entamé lors du séminaire du 3 avril sur les « projets d'établissement », de présenter et de travailler avec les professionnels sur la note de synthèse « Projet d'établissement : un outil au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations ? ».

Ces deux séminaires d'une journée se sont organisés autour d'interventions plénières en matinée et d'ateliers en après-midi pour permettre les échanges entre professionnels.

Le travail mené a permis d'engager le démarrage de la rédaction du « guide ». Cette démarche doit aboutir au premier semestre 2013 à la diffusion du guide à destination des professionnels de la petite enfance.

L'action en elle-même a mobilisé un groupe de 25 professionnels lors des séminaires. Les rencontres avec les équipes ont permis d'être en contact avec une cinquantaine de personnes.

# ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION PUBLIQUE

---

## UN MODE D'INTERVENTION A L'ORIGINE D'UN POSITIONNEMENT PARTICULIER

---

Si initialement, l'ORIV était surtout centré sur la production et la diffusion de connaissances et de ressources. Mais au fil du temps, l'association a été amenée à produire des études, des analyses sur l'évolution de telle ou telle population ou l'émergence de telles ou telles problématiques. Cette diversification des formes de production de connaissances a constitué un enjeu majeur pour permettre de rester en phase avec les évolutions des réalités locales. Parallèlement, l'objectif était d'influer par la mise à disposition de ressources et la production de connaissances, l'action publique elle-même.

Lors de sa création en 1992, l'association avait été pensée comme une structure d'aide à la décision. Faute de pouvoir réellement influencer sur la décision, dans la mesure où la mise à disposition de ressources ou de connaissances n'implique pas de facto une prise en compte par les décideurs, cet enjeu s'est transformé au fil du temps.

Il s'agit, en effet, pour l'ORIV de se donner les moyens afin de permettre une prise en compte par l'action publique d'un certain nombre d'enjeux. Pour cela, l'association a adopté un positionnement particulier consistant à être en appui des acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Concrètement cela donne lieu à la mise en œuvre de démarches d'accompagnement dans le cadre d'actions publiques. L'ORIV devient alors partenaire de la démarche, assure souvent un appui méthodologique et par son action apporte des éléments de réflexion et d'analyse. Cela suppose de disposer de la confiance des acteurs concernés, mais aussi d'être en capacité de comprendre et de décrypter le système d'acteurs.

Cette posture de travail via les démarches d'accompagnement s'incarne pour l'ORIV dans le fait d'occuper une place singulière, mais aussi complexe à tenir.

Si cette posture limite la capacité directe d'interpellation, dans la mesure où l'ORIV se retrouve du côté des acteurs mettant en œuvre les politiques publiques, l'expérience a montré qu'elle permet une évolution des actions et l'intégration de certaines dimensions.

En effet, en œuvrant dans des logiques d'accompagnement de politiques publiques (qu'elles relèvent de l'Etat et/ou de collectivités), l'Observatoire agit de l'intérieur et peut faire évoluer les pratiques et permettre la prise en compte de problématiques, par une « démarche de conviction » et d'apports de ressources.

Cela crée également une dépendance face à la mise en œuvre par les acteurs publics des politiques en question qui parfois ne permet pas de répondre aux objectifs fixés initialement parce que ceux-ci ont évolué dans le temps du fait de l'acteur public lui-même.

Pour autant cette posture s'avère également complexe, car elle confronte, dans l'immédiateté souvent, les propositions et leurs mises en œuvre. Elle autorise peu le « droit à l'erreur » et positionne l'Observatoire en partenaire, avec toutes les limites d'une telle posture (l'Observatoire pouvant être considéré comme de parti pris par les autres acteurs impliqués).

Un autre écueil réside dans la visibilité de l'action menée par l'ORIV. Elle résulte à la fois de l'inscription des démarches dans la durée. Par ailleurs, une partie de l'action menée, à savoir le travail d'accompagnement au quotidien et sur la durée des personnes en charge de l'action ou de la politique publique, ne donne pas lieu à formalisation et est souvent peu lisible pour les autres personnes que celles directement concernées. De plus, même si depuis quelques années l'ORIV tente par des démarches de capitalisation de valoriser les acquis issus de ces réflexions, souvent l'accompagnement ne donne pas lieu à une production diffusable au niveau du grand public.

Le développement de ces démarches d'accompagnement et le souci d'être auprès des politiques publiques ont également pour effet un profil d'« usagers » de l'ORIV spécifique. Ainsi l'ORIV est amené à intervenir auprès de techniciens de collectivités comme de l'Etat et dans une moindre mesure d'élus. Le lien avec les acteurs associatifs y est beaucoup moins développé.

Concrètement au cours de l'année 2012, ces démarches d'accompagnement se sont traduites de différentes manières et dans les trois domaines d'intervention de l'ORIV. On peut, pour en rendre compte, établir toutefois une typologie des types d'accompagnement assurés.

Le positionnement soutenu par l'ORIV suppose à minima de participer à différentes instances et donc réunions traduisant la mise en œuvre opérationnelle de ces politiques publiques.

- ➔ Cela amène l'ORIV à participer, par exemple, à certains groupes de travail mis en place dans le cadre du fonctionnement de la COPEC du Bas-Rhin.
- ➔ Cela se traduit également par la participation à des réflexions au niveau national (groupe de travail, réunions ministérielles...).

Plus souvent, l'accompagnement assuré par l'ORIV repose sur un appui méthodologique auprès des acteurs en charge d'une politique publique avec intervention directe sur un aspect particulier comme l'apport de ressources, la production de données actualisées sur un plan statistique, l'animation de groupes de travail ou la co-animation avec l'acteur public, porteur de la politique publique, lors de temps d'échanges avec les autres acteurs.

- ➔ C'est notamment le cas dans **l'accompagnement des Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées en Alsace comme en Lorraine** (cf. la présentation détaillée de l'action dans la suite du rapport sous la forme de zoom).
- ➔ L'intervention dans le cadre des **Plans territoriaux de prévention des discriminations en Lorraine** vise également à rendre opérationnelle la mise en œuvre de ces plans et à optimiser l'action des acteurs dans le cadre prescrit par l'action publique. Initiés en 2001-2002, les plans territoriaux sont soutenus financièrement par l'Acisé qui, en juin 2011, a proposé un cadre d'intervention précisant qu'un plan territorial de prévention des discriminations<sup>13</sup> est un « programme partenarial local d'actions visant à prévenir les discriminations, élaboré et mis en œuvre dans le territoire d'une collectivité signataire d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou d'une autre collectivité ». Plusieurs communes, en Lorraine, portaient des plans territoriaux de prévention des discriminations : Epinal-Golbey-Chantraine, Communauté de Communes Forbach-Porte de France, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, Grand Nancy, Ville de Metz, Pays Naborien notamment. Dans ce cadre, l'ORIV assure une démarche d'accompagnement sur site auprès des équipes pour les plans les plus récents à savoir ceux du Bassin Houiller et du Val de Fensch. L'accompagnement consiste concrètement en l'organisation, sur les territoires identifiés, de réunions de travail auprès du chef de projet et/ou des acteurs. Les réunions sur le Bassin Houiller prennent une forme particulière. En effet la signature de trois plans sur le secteur a plaidé pour une instance d'échanges commune en présence de l'Etat local. Par ailleurs face à la récurrence des sujets et l'isolement des acteurs, ont été mises en place

---

<sup>13</sup> Changement de nom des plans.

en 2011 des journées d'échanges entre acteurs lorrains portant un plan territorial de prévention des discriminations dans un souci de qualification et d'échanges mutuels ainsi que de capitalisation des expériences. 4 séances ont eu lieu en 2012 (2 janvier, 28 mars, 3 juillet et 9 novembre).

L'accompagnement se traduit parfois par la mise en œuvre d'une action visant à contribuer à la politique publique mise en œuvre.

- ➔ Ce fut le cas en 2012, à travers notamment la participation à la **concertation nationale** initiée par le Ministre François LAMY, Ministre délégué chargé de la ville, dans la perspective de la réforme de la politique de la ville (cf. la présentation détaillée de l'action dans les zooms dans la suite du document).
- ➔ L'ORIV a également été amené à mettre en place en 2012 **une action de formation des acteurs associatifs à la politique de la ville** (cf. présentation ci-dessous).
- ➔ La **Ville de Colmar et l'Etat** (Pôle Départemental de la Politique de la Ville du Haut-Rhin) ont souhaité renforcer **l'évaluation des actions du CUCS (et leur analyse) par la définition d'indicateurs communs et co-élaborés**. Pour cela, ils ont sollicité, dès 2011, l'appui de l'ORIV. Une démarche-action a été engagée en partenariat avec les services de la ville et de l'Etat et les associations émergeant au CUCS de Colmar. Différentes réunions de travail se sont tenues, notamment l'organisation de quatre réunions thématiques : l'emploi et l'insertion professionnelle, la réussite éducative et la citoyenneté, la prévention de la délinquance et la santé. Ces réunions ont permis de retravailler les contenus des actions, en discutant des objectifs poursuivis et en tentant de les rendre objectivables. Les indicateurs communs, résultant de ce travail, doivent permettre aux différents acteurs (financeurs, mais aussi porteurs de projet) de pouvoir travailler à une mise en perspective des actions et de rendre compte, à minima, de certains aspects liés à la mise en œuvre des actions dans le cadre du CUCS (comme connaître le nombre de personnes ayant bénéficié de l'action, leurs caractéristiques sociodémographiques...). Au-delà de l'identification collective d'indicateurs, ayant donné lieu à formalisation dans le cadre de l'appel à projet annuel 2013, la démarche a permis un travail partenarial sur les enjeux de la politique de la ville.

Le travail de suivi et les compétences acquises au fil du temps entraînent également l'ORIV à assurer des accompagnements consistant en la réalisation de bilans, dans des logiques évaluatives, des démarches engagées. La possibilité de mettre en œuvre de telles démarches d'accompagnement est parfois inscrite dans les circulaires elles-mêmes.

- ➔ L'Etat, par circulaire du 8 novembre 2010, a acté la prolongation des CUCS pour la période 2011-2014. Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 18 février 2011 a proposé d'engager **une expérimentation afin de conclure sur quelques sites (33 au total) des avenants expérimentaux aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)**. L'objet de cette expérimentation, précisée dans la circulaire du 27 avril 2011<sup>14</sup>, est d'engager les politiques et les crédits de droit commun<sup>15</sup> de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales et des autres organismes intéressés en faveur des habitants des quartiers retenus. L'expérimentation doit être conduite pendant la durée de mise en œuvre des CUCS, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Des avenants par quartier doivent être rédigés et doivent préciser les engagements des signataires du CUCS en matière de « droit commun ». Deux sites (territoire de Neuhof-Cités et celui de Cronembourg-Cité Nucléaire) sur Strasbourg sont concernés par la démarche. Au-delà des services de l'Etat concernés par les priorités du CUCS et de la Ville et de la Communauté Urbaine de

<sup>14</sup> La circulaire de mise en œuvre de ces dispositifs faisait état d'un possible recours aux centres de ressources politique de la ville dans le cadre de la démarche.

<sup>15</sup> La notion de « moyens de droit commun » renvoie à l'ensemble des moyens humains, techniques, des crédits mobilisables dans toutes situations qui ne sont pas soumises à des règles particulières ou spéciales.

Strasbourg, participent à cette démarche expérimentale : le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

L'ORIV a été sollicité pour appuyer les partenaires dans la démarche de diagnostic et de rédaction des deux avenants au cours du dernier trimestre 2011. L'intervention de l'ORIV a consisté à coordonner la démarche et à favoriser la mise en commun des réflexions, à faire la synthèse des contributions des différents partenaires et à assurer un suivi de la mise en œuvre des avenants. Ce travail a été poursuivi en 2012, avec des demandes de précisions et de reformulations exprimées par le niveau national de l'Etat. D'ailleurs le travail a surtout été mené en lien avec les services de l'Etat. Le partenariat a été complexe à mettre en œuvre dans un contexte marqué dans un premier temps par les élections puis les réformes annoncées de politiques publiques (notamment dans le champ de la politique de la ville). Finalement ce n'est que fin d'année 2012 que le travail partenarial a pu être repris afin d'aboutir début 2013 à la finalisation des deux avenants expérimentaux, perçus comme une préfiguration des modalités de mobilisation du droit commun dans la future contractualisation de la politique de la ville.

- ➔ **Le Conseil des Résidents Etrangers (CRE)** de la Ville de Strasbourg a été installé le 20 juin 2009 sur la base d'une délibération du Conseil Municipal de février 2009. La Ville a souhaité, à mi-mandat de ce Conseil, réaliser un premier état des lieux de son fonctionnement, notamment dans la perspective de son renouvellement. L'ORIV ayant accompagné sa mise en œuvre, la structure a proposé d'apporter sa contribution pour l'élaboration de cet état des lieux qui a été engagé en 2011. Fin 2011, une première note portant sur le fonctionnement du CRE avait été élaborée. Sur cette base des discussions ont été engagées en 2012 auprès des différentes instances du CRE pour rédiger des préconisations. La synthèse de ces éléments a été présentée lors de l'Assemblée plénière du CRE du 24 mars 2012. Le document final a été remis en septembre 2012 par l'ORIV à la Ville. Une partie des préconisations mises en avant dans le document ont été mises en œuvre dans le cadre du renouvellement qui a eu lieu au dernier trimestre 2012.
  
- ➔ L'ORIV a été sollicité en 2012 par le **Conseil Général de Moselle pour réaliser un bilan de son intervention au titre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)**. Il s'agit en particulier de vérifier la « pertinence » et « l'efficacité » des actions financées par le Conseil Général de la Moselle au regard des objectifs qu'il s'est donné. Le bilan, au-delà d'une approche quantitative sur le nombre d'actions et les montants mobilisés, vise avant tout une évaluation qualitative permettant d'identifier « les effets des actions politiques de la ville en particulier financées par le Conseil Général dans les CUCS ». Dans la mesure où il est éminemment difficile d'identifier les évolutions d'un territoire et encore plus d'établir des corrélations entre ces évolutions et les actions menées sur le territoire, la démarche a été construite en partant des enjeux initiaux et propose une action visant à optimiser l'action du Conseil Général sur les territoires par la formulation de préconisations.  
La démarche de bilan proposée repose donc sur une logique d'aide à la décision et s'articule autour de trois aspects : vérifier ce qui a été fait, voir ce que cela a produit et/ou comment cela a pu influencer sur les territoires, proposer des pistes pour une poursuite optimisée de l'intervention du Conseil Général.  
De fait, la démarche a démarré par la présentation des grandes lignes de l'évaluation auprès des chefs de projets mosellans le 7 février 2012, lors d'une réunion organisée par le Conseil Général. L'année a ensuite été consacrée à un travail de définition de la méthode et dans une analyse des actions menées et du mode d'intervention du Conseil Général entre 2007 et 2012. Le travail se poursuivra en 2013.

## ZOOM SUR... LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

Le gouvernement a, lors de l'été 2012, indiqué son intention de lancer une concertation nationale relative à la réforme de la politique de la ville. Conscient des limites de l'action menée, François LAMY, Ministre délégué, chargé de la Ville considère, en écho au rapport de la Cour des Comptes (« La politique de la ville : une décennie de réformes »), que les politiques conduites depuis 10 ans n'ont pas permis de réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés plus de huit millions d'habitants des quartiers de la politique de la ville.

La démarche a été officiellement lancée le 11 octobre 2012 et s'est achevée le 31 janvier 2013. Elle a donné lieu à un Comité Interministériel des Villes le 19 février dernier.

La concertation nationale engagée en 2012 a pris trois formes distinctes :

1. La mise en place de trois groupes de travail au niveau national portant sur la géographie prioritaire ; les modalités de contractualisation, de gouvernance et d'évaluation ; les projets de territoire et le contenu des politiques sectorielles.
2. La mise à disposition, sur l'espace internet dédié d'un « cahier d'acteur » permettant à tout professionnel de la politique de la ville de faire remonter sa contribution.
3. L'organisation de « rencontres avis citoyen » dans plusieurs villes de France permettant aux habitants de donner leurs avis.

L'ORIV s'est proposé d'organiser, dans des délais contraints (sur la période de novembre et décembre 2012) des réunions de travail afin de favoriser l'émergence d'une parole collective sur la politique de la ville et de contribuer à la concertation nationale sur la réforme. Il s'agissait, sur la base des points de vue exprimés, de rédiger une contribution, validée par les acteurs partie prenante de la démarche, et transmise ensuite en tant que « cahiers d'acteurs ».

Les modalités de cette production ont varié entre l'Alsace et la Lorraine.

En Alsace, l'ORIV a organisé quatre réunions pour les professionnels alsaciens. Une réunion en direction des services de l'Etat dans le Haut-Rhin a eu lieu le 13 novembre. Une seconde réunion, en direction cette fois des services de l'Etat dans le Bas-Rhin a eu lieu le 26 novembre. Les acteurs des collectivités du Bas-Rhin ont pu exprimer leur point de vue à l'occasion d'une réunion organisée le 26 novembre et ceux du Haut-Rhin le 30 novembre. Au total 34 acteurs ont participé à ces réunions.

L'ORIV a animé ces séances et s'est chargé de synthétiser l'ensemble des réunions dans un document de synthèse, qui a été transmis au ministère.

En Lorraine, l'ORIV en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains a organisé trois temps d'échanges différents, à l'échelle de la région, afin de toucher une diversité de professionnels. D'abord, un temps de travail a été proposé aux services de l'Etat le 15 novembre 2012, en lien et sur invitation du Secrétariat Général aux Affaires Régionales de Lorraine. Une note de travail sur les caractéristiques des territoires en politique de la ville en Lorraine, établie par l'ORIV, a servi de support pour le lancement des échanges en lien avec les questions posées par les axes de réflexion gouvernementaux. Une autre réunion a été organisée le 13 décembre 2012, en lien avec le réseau DSU (porté par le Carrefour des Pays Lorrains) pour concerter les professionnels « techniciens » des territoires. En outre, l'Assemblée des partenaires du CRPVL (instance réunissant l'ensemble des acteurs des collectivités et de l'Etat concernés par la politique de la ville en Lorraine) a permis de recueillir le point de vue notamment d'élus sur la réforme de la politique de la ville. A l'issue de ces rencontres qui ont mobilisé 89 personnes, et sur la base des échanges qui y ont eu lieu, une contribution a été rédigée et diffusée aux services du Ministère.

## ZOOM SUR... LA FORMATION DES ASSOCIATIONS A LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

En 2012, l'ORIV a organisé deux cycles de qualification à visée formative, en direction des associations intervenant dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale à la demande de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace (DRJSCS). Chacun de ces cycles (5 jours) s'est décliné dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, pour un total de 20 journées. Le premier cycle s'est déroulé entre janvier et mars, le second entre octobre et novembre 2012.

Cette formation a permis aux acteurs associatifs (professionnels et bénévoles) portant des actions financées dans le cadre de la politique de la ville de :

- mieux comprendre la politique de la ville,
- monter des actions en cohérence avec le cadre de la politique publique,
- savoir évaluer l'action.

Ces temps de formation devaient permettre d'offrir un cadre de référence aux associations intervenant au titre de la politique de la ville : quels sont les dispositifs existants, quels sont leurs objectifs, comment intégrer les projets associatifs dans les dispositifs existants ?

Les cinq journées de formation suivaient un parcours progressif.

Le premier module, décliné sur deux jours, avait pour objectif de s'éloigner des pratiques quotidiennes pour avoir une vision d'ensemble de la politique de la ville : en quoi consiste cette politique publique, quels sont ses objectifs, les enjeux, les dispositifs, les acteurs... ? Une approche autour du territoire et du diagnostic territorial était également proposée.

Le second module, qui s'est déroulé deux semaines plus tard, était davantage axé sur le projet associatif. Pendant deux jours, l'intervenant a amené les stagiaires à repenser leur projet sous l'angle du référentiel d'évaluation (pertinence, cohérence, efficacité, efficacité, attractivité...) et des objectifs de la politique de la ville.

Lors de la première session, la dernière journée était consacrée aux indicateurs et à l'évaluation de l'utilité sociale. Lors de la seconde session, et afin de répondre aux attentes exprimées par les participants, la dernière journée a porté sur le dossier Cerfa et les procédures administratives.

Près de 45 personnes ont pu participer à tout ou partie de la première session et 44 lors de la seconde. Les questionnaires d'évaluation distribués à la fin de chaque module font état de la satisfaction des stagiaires quant à l'ensemble des cycles. Au-delà des apports des intervenants, les échanges au sein des groupes ont permis aux participants de souligner leur besoin d'être accompagnés dans la phase d'écriture du dossier, voire de montage du projet (définition d'indicateurs, points de vigilance, etc.).

Les formations collectives trouvent tout leur sens de par les apports des intervenants, mais aussi par les échanges entre stagiaires. Les échanges entre associations autour des projets et des préoccupations des uns et des autres ont été très riches et ont permis aux participants de se forger une culture commune et de se « décentrer » de leurs actions et fonctionnements associatifs.

## ZOOM SUR... L'ACCOMPAGNEMENT DES PRIPI EN LORRAINE ET ALSACE

---

Un accompagnement a été assuré par l'ORIV en Alsace comme en Lorraine dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI) mais il a pris une dimension plus collective et partenariale en Lorraine.

En 2010, l'ORIV avait assuré un accompagnement dans le cadre de l'élaboration des PRIPI, notamment en termes d'apports de ressources et de connaissances. Depuis 2011, et donc en 2012, l'accompagnement a consisté :

- en un appui méthodologique auprès des deux DRJSCS,
- la production de données actualisées permettant d'identifier les enjeux locaux,
- un appui à l'appropriation des enjeux auprès de la DRJSCS et/ou à travers le fonctionnement de groupes de travail thématiques.

L'intervention de l'ORIV a pris des formes différentes en lien avec les modalités de mises en œuvre et les priorités définies par les DRJSCS de chacune des régions en charge de l'animation des Programmes Régionaux pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

En Alsace, la DRJSCS a souhaité orienter les interventions dans le cadre du PRIPI de manière opérationnelle en assurant le développement des actions, en particulier dans le domaine linguistique et dans celui de l'emploi. De ce fait l'intervention de l'ORIV, non spécialiste de ces questions, a été menée en périphérie de ces démarches, dans une logique d'appui auprès de la DRJSCS.

En dehors de ces questions, l'ORIV s'est plutôt inscrite dans une logique d'anticipation de nouveaux « chantiers » de réflexions, dans le domaine de l'évaluation<sup>16</sup> ou encore des migrants âgés. Autour de ces deux sujets, l'action de l'ORIV a consisté en une analyse des actions menées dans d'autres régions et en la prise en compte de la littérature sur le sujet afin d'identifier les pistes d'intervention, discutées lors de réunions avec la DRJSCS Alsace.

De manière transversale, l'ORIV a assuré une veille sur les aspects statistiques consistant dans une mise à jour des données disponibles via la statistique publique (personnes étrangères et immigrées) et via l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (public primo-arrivants).

En Lorraine, l'action de l'ORIV en 2012 s'est inscrite dans la continuité de l'action menée en 2011, tout en tenant compte des priorités du PRIPI Lorraine et des enjeux portés par la DRJSCS Lorraine à savoir la volonté d'un travail renforcé entre acteurs de l'Etat ainsi qu'avec les autres partenaires (collectivités et structures associatives).

Dans cette perspective, l'ORIV a assuré une fonction de veille documentaire sur les enjeux d'intégration dans une logique de mise à disposition de ressources, en particulier statistiques, de manière adaptée par rapport aux réflexions menées en Lorraine par les acteurs (notamment Services de l'Etat). L'ORIV a été amenée également à travailler sur différentes thématiques en lien avec l'actualité et les groupes de travail mis en place.

L'ORIV a apporté un appui sur un plan méthodologique pour la mise en œuvre du PRIPI notamment en participant au Comité de Pilotage (10 janvier 2012), afin d'y mettre à disposition des ressources en fonction des sujets traités.

L'ORIV a également participé et contribué au fonctionnement des groupes de travail (10 janvier, 29 mars, 22 juin, 26 octobre) mis en place par la DRJSCS sur les problématiques d'évaluation et de santé.

---

<sup>16</sup> A noter que la Directrice de l'ORIV intervient au titre de personne ressource dans le cadre d'un groupe de travail national, porté par la DAIC, sur l'évaluation des PRIPI.



# APPUYER LES ACTEURS LOCAUX PAR UNE ACTION TERRITORIALISEE

---

## UNE INTERVENTION AUPRES DES ACTEURS DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

---

Comme évoquée précédemment, c'est la volonté d'élaborer des connaissances et des ressources adaptées aux acteurs qui est à l'origine d'un travail auprès de ceux-ci, que ce soit dans le cadre d'une politique publique (cf. chapitre précédent) ou d'un territoire. Par ailleurs le travail en lien avec ces acteurs oblige également à revisiter les ressources produites.

L'action territoriale impose une confrontation et une adaptation des connaissances existantes avec une réalité variable selon les territoires. L'analyse qui en résulte gagne en pragmatisme et la confrontation des différentes approches locales permet de tirer des enseignements en termes de limites et de freins par rapport aux thématiques traitées.

L'approche par le territoire impose également un travail de proximité avec les acteurs, dans leur diversité. Elle permet un travail avec des acteurs multiples, y compris associatifs.

Ces actions d'accompagnement sur sites, développées en milieu urbain comme rural, visent de fait à renforcer les dynamiques inter-acteurs qui ont toujours été perçues par l'ORIV comme incontournables. Il s'agit de venir en appui aux acteurs intervenant sur les territoires dans leurs compétences et non de faire à leur place.

Ces démarches relèvent toujours d'une demande des acteurs du territoire (collectivité, association...). Le plus souvent les démarches d'accompagnement s'inscrivent dans la durée, car elles nécessitent la connaissance du territoire et du système d'acteurs.

Elles résident à minima d'un appui aux acteurs (en particulier aux techniciens), dans la mise en œuvre effective d'une politique publique ou simplement d'une action, d'une réflexion au niveau local.

- ➔ Dans la continuité du travail engagé en 2011 et à la demande de la Ville de Wissembourg, l'ORIV a travaillé en 2012 à **l'organisation d'un événement dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés** (fixée au 20 juin). L'ORIV a proposé une exposition réalisée par l'association Forum Réfugiés, pour permettre la prise en compte de la question de l'asile au niveau local. Cette exposition a été présentée à la Médiathèque de Wissembourg du 20 juin au 23 juin. En parallèle, l'ORIV et l'association CASAS, y ont assuré des animations essentiellement auprès de jeunes, par le biais de deux jeux (réalisés par le Haut Comité aux Réfugiés et par Forum Réfugiés). Ces jeux leur ont permis de découvrir la réalité de la demande d'asile et la situation des demandeurs d'asile en France. A cette occasion, une note « Demandeurs d'asile, réfugiés en France et en Alsace » a été réalisée par l'ORIV et diffusée auprès du public venu voir l'exposition et sur le site internet de l'ORIV.
- ➔ L'ORIV a finalisé un travail engagé en 2011 sur le quartier de la Meinau en direction du « Comité des Peuples » autour des « **fêtes interculturelles** ». La formalisation de ces réflexions a servi de support, lors d'une réunion le 13 janvier 2012, pour la création d'un réseau d'acteurs menant des actions au service de « la rencontre de l'autre ». Sur cette

base et à l'occasion du 20ème anniversaire de la Fête des peuples à la Meinau (14 et 15 janvier 2012), un « Appel des Peuples et des Cultures » a été lancé, par différentes associations. L'ORIV a participé à sa rédaction.

- ➔ L'appui apporté par l'ORIV au titre de dispositifs tels que les **contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) s'inscrit plus dans la durée**. L'ORIV apporte un accompagnement méthodologique, aide à comprendre les enjeux, à formaliser des actions par la confrontation à d'autres expériences, par la mise à disposition de ressources. En 2012, l'intervention de l'ORIV a été déclinée plus particulièrement auprès des techniciens en charge des CUCS de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de Colmar, de Wittenheim. Les formes prises par cet accompagnement varient selon les territoires, au regard des attentes des acteurs, mais aussi des logiques à l'œuvre (système d'acteurs, problématiques...).
- ➔ L'ORIV a également assuré en 2012 un accompagnement auprès de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la **mise en œuvre de sa politique de prévention et de lutte contre les discriminations** (cf. présentation de l'action dans la suite du document).

Par ailleurs, les démarches d'accompagnement peuvent viser à mieux comprendre les évolutions d'un territoire pour adapter l'action menée et/ou vérifier la pertinence de l'action menée.

- ➔ Les demandes auxquelles l'ORIV a répondu en 2012 dans le cadre **d'opération de rénovation urbaine** s'inscrivent dans ce cadre (cf. présentation détaillée ci-dessous).
- ➔ La démarche engagée fin 2011 et poursuivie en 2012 sur le territoire de la Communauté de Communes de Benfeld et environs vise à comprendre les difficultés rencontrées par la **politique jeunesse** mises en place et à construire des réponses adaptées relèvent du même enjeu (cf. présentation sous forme de zoom).
- ➔ La **cohésion sociale et territoriale** est un enjeu majeur de l'action de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF), notamment via la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Les élus en charge de cette politique ont exprimé le souhait d'avoir une meilleure vision des enjeux actuels en terme de cohésion sociale et territoriale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (21 communes), avec une attention particulière portée au niveau des communes ayant signé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Dans cette perspective, les élus de la CAFPF ont sollicité le centre de ressources politique de la ville Lorraine, via l'ORIV, pour réaliser un diagnostic et construire un projet pour le territoire en lien avec les acteurs. Le diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2012. Il a permis d'établir les dysfonctionnements actuels tout en tenant compte des actions menées et des leviers existants. En plus de la connaissance des études et travaux préexistants, plusieurs réunions thématiques<sup>17</sup> ont été organisées afin de permettre, avec l'appui des différents partenaires et acteurs locaux, d'identifier les difficultés et freins existants sur le territoire. En amont une réunion avait eu lieu le 14 mai 2012 afin d'identifier les enjeux de cohésion sociale et territoriale sur le secteur. Sur la base de ces éléments un diagnostic a été établi, transmis aux acteurs au cours du dernier trimestre et discuté lors d'une réunion le 5 décembre 2012. Par ailleurs, les élus ont été régulièrement informés (23 mai, 5 juillet, 5 décembre) des réflexions et ont pu apporter leurs propres contributions. Au total ce sont 124 personnes qui ont assisté à l'une ou l'autre des réunions. L'année 2013 sera consacrée, sur la base des constats à l'identification des pistes de travail et des champs d'intervention à développer.

L'enjeu pour l'ORIV est de permettre à ceux qui travaillent et agissent sur ces territoires de s'inscrire dans une logique de développement « endogène », ou encore de développement social local. Il s'agit donc de partir des ressources locales, notamment humaines, en tenant compte des atouts et des freins de ces territoires, pour construire des réponses adaptées et susceptibles, in fine, d'aboutir effectivement à un résultat pertinent.

---

<sup>17</sup> Ces réunions ont eu lieu aux dates suivantes : 22 juin, 29 juin et 12 juillet 2012.

## ZOOM SUR... POLITIQUE JEUNESSE ET INTEGRATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD

---

La Fédération départementale des MJC (FDMJC) est présente sur le territoire de la Communauté de Communes de Benfeld et environs (COCOBEN) depuis septembre 2010 suite à une refonte de la politique jeunesse de la Communauté de communes et la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre cette dernière et la FDMJC. Une équipe de la FDMJC, Service Animation Jeunesse (SAJ), est chargée d'assurer l'animation jeunesse sur le territoire pour les 10-18 ans.

La FDMJC a sollicité l'ORIV fin 2011 car elle s'interrogeait sur la façon de favoriser l'accès aux activités et aux projets, proposés par le SAJ, à un public diversifié de jeunes. La mise en œuvre des actions semblait en effet rencontrer des difficultés identifiées comme relevant d'un « vivre-ensemble » difficile entre jeunes du territoire, dont une partie est identifiée comme étant des jeunes immigrés ou descendants d'immigrés originaires de Turquie.

L'intervention de l'ORIV s'inscrit dans une optique d'amélioration du « vivre ensemble » sur le territoire.

Il s'agissait de :

- Donner la possibilité à tous les jeunes de se reconnaître comme partie prenante du territoire.
- Permettre une connaissance et reconnaissance du SAJ sur l'ensemble du territoire auprès des jeunes, des acteurs locaux et des élus.

La démarche d'ensemble visait à favoriser le lien social intergénérationnel et interculturel sur le territoire de la Communauté de Communes de Benfeld et environs par des actions mobilisant la mémoire.

Concrètement, l'intervention de l'ORIV a permis :

- d'affiner, en lien avec les acteurs du territoire, les constats et de parfaire la connaissance des pratiques actuelles des jeunes (entendu dans un sens large) en termes de loisirs,
- de mettre en œuvre les conditions optimales d'une co-élaboration du projet par une intervention auprès des acteurs locaux (présentation du projet, identification des enjeux, organisation de réunions collectives visant à partager les constats et les options retenus...),
- de favoriser la mise en œuvre du projet lui-même (aide dans le cadre du travail de mémoire, méthodologie d'enquête...)

En 2011, l'approche proposée par l'ORIV a été validée par les élus du territoire. L'action s'est donc poursuivie en 2012 de manière concrète avec un travail auprès des acteurs du territoire. Il s'agissait d'une part de pouvoir identifier les jeunes (entendu au sens large du terme) accueillis et d'autre part de recueillir leurs analyses en termes de freins et de leviers.

L'identification des pratiques de loisirs actuelles des jeunes est passée par la réalisation d'entretiens (34 entretiens au total<sup>18</sup>) auprès des acteurs du territoire menant des actions en direction des jeunes ou ayant une connaissance de ce public.

L'Agent de Développement Local pour l'Intégration, a rencontré des référents jeunesse, des directeurs de collèges ou d'instituts, des présidents d'associations...

---

<sup>18</sup> 3 Maires, 9 référents-jeunesse, 1 secrétaire de Mairie, 1 conseiller municipal, 1 coordinatrice enfance, 7 présidents d'association, 1 vice-président d'association, coopératrice pastorale, 1 principal de collège et 1 principal adjoint, 2 assistantes sociales, 1 directeur d'un centre éducatif et scolaire, 1 chef de service d'un institut médico-professionnel, 1 directeur de la médiathèque, 1 conseillère Mission locale, 1 lieutenant de gendarmerie, 1 coordinatrice dans une association.

Parallèlement des démarches d'observation ont été menées. L'ORIV était présent lors de la Fête Enfance Jeunesse en juillet 2012 et y a recueilli des témoignages. L'ORIV a mis en place une grille d'observation des sites de « rassemblement » des jeunes.

Un questionnaire en direction des jeunes a été réalisé et distribué lors de la Semaine sur la prévention routière organisée en octobre et mis à disposition des jeunes à la médiathèque et dans les locaux de la mission locale. 195 questionnaires ont été recueillis et analysés.

Une analyse des différents éléments recueillis, issus des démarches présentées précédemment, a été effectuée et discutée avec le SAJ, la coordinatrice et l' élu en 14 novembre 2012. Les constats ont plaidé pour un approfondissement de la réflexion en raison de la faiblesse des éléments de diagnostic disponibles sur les jeunes résidents à Benfeld alors que la commune accueille un tiers des jeunes de la communauté de communes. Dans cette perspective, une réunion (12 décembre) en présence du Maire de Benfeld a eu lieu. La réunion a fait émerger d'une part l'expression de demandes émanant de jeunes immigrés ou descendants d'immigrés, notamment originaires de Turquie, par rapport aux loisirs et d'autre part de l'identification de tensions liées à des regroupements de jeunes dans certains lieux sur la commune de Benfeld. Cette phase de diagnostic complémentaire reposera sur la réalisation d'entretiens et va se poursuivre début 2013.

Par ailleurs, le suivi de l'action a nécessité plusieurs réunions techniques (9 en 2012) entre l'ORIV, le SAJ, la coordinatrice jeunesse de la COCOBEN et parfois l' élu en charge de la jeunesse. Elles ont permis de disposer d'une connaissance optimisée du territoire et de ses enjeux, de permettre une mise en commun d'éléments de diagnostic et l'adaptation de l'action.

## **ZOOM SUR... LES ACCOMPAGNEMENTS DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE**

---

Au cours de l'année 2012, différentes sollicitations de collectivités ont amené l'ORIV, en Alsace comme en Lorraine (via le centre de ressources politique de la ville Lorraine), à travailler sur les enjeux liés à la rénovation urbaine et aux effets des actions menées dans ce cadre.

Plusieurs dimensions ont été traitées à l'occasion de démarches d'accompagnement sur sites et lors d'états des lieux.

Le but premier des démarches était de vérifier si les objectifs des projets de rénovation urbaine ont été atteints, à savoir l'amélioration du cadre de vie (habitat, espaces extérieurs), la mixité des populations, et ceci dans un souci de pérennisation des financements, mais aussi d'évaluation des actions menées.

De fait les démarches engagées (et présentées ci-dessous) ont permis plus largement de travailler sur des enjeux stratégiques inhérents à l'action en direction des habitants des quartiers populaires :

- En quoi et à quelles conditions l'amélioration du cadre de vie par une action sur les logements et l'habitat ainsi que sur les espaces extérieurs dans une logique de résidentialisation favorisent-elle le lien social et un mieux vivre ensemble ?
- En quoi et à quelles conditions les actions de diversification du parc de logements contribuent-elles à une mixité des populations, à une évolution du peuplement sur le territoire et plus largement à une transformation d'image de ces quartiers dans une perspective d'attractivité accrue ?

Le premier type de questionnements a été abordé via les démarches engagées au titre du PRU de la Meinau à Strasbourg et du PRU sur les quartiers de la Vierge et du Plateau de la Justice à Epinal.

Le second type de questionnements a pu être traité dans le cadre des états des lieux et diagnostics menés sur le PRU du Neuhof à Strasbourg et sur celui de Borny à Metz.

Compte tenu du déroulement de ces deux actions sur la fin de l'année 2012 et le début 2013, les apports en termes de capitalisation seront produits en 2013.

Dans tous les cas, l'ORIV a tenté d'inscrire son action dans une logique inter-acteurs et une articulation des dimensions sociales et urbaines. Plus globalement, ces actions ont permis à l'ORIV de renforcer son intervention et sa légitimité en direction des professionnels de la rénovation urbaine. Elles se sont traduites par des liens renforcés et des sollicitations par l'ANRU – Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

### **PERCEPTION DES TRANSFORMATIONS DU QUARTIER DE LA MEINAU A STRASBOURG**

---

Alors que le projet de rénovation urbaine sur le quartier de la Meinau est entré dans sa dernière phase opérationnelle, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg a souhaité, conformément aux engagements pris en conclusion du forum de 2009, tenir un second forum de concertation 3 ans après le précédent afin d'évaluer les résultats du programme.

Pour se faire, et comme cela avait déjà été le cas en 2009, la direction de projet ANRU Meinau a sollicité l'appui de l'ORIV pour l'organisation de cet événement.

L'action menée de janvier à avril 2012 a consisté :

- en amont du forum, à mobiliser la parole des habitants et acteurs œuvrant sur le territoire de la Meinau, pour recueillir leurs points de vue sur les transformations du quartier dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine,
- à participer au Forum lui-même (animation, intervention...) qui s'est tenu le 17 mars 2012,

- à produire les actes du Forum.

Pour permettre cette implication des habitants et recueillir leurs points de vue, différentes démarches ont été menées en amont : organisation de réunions thématiques (en lien avec les sujets prévus dans le cadre du Forum), déambulation sur le quartier permettant la rencontre d'habitants, diffusion de questionnaires.

Finalement les démarches menées (85 questionnaires analysés et environ une trentaine de personnes rencontrées lors de déambulations ou de réunions) font apparaître des habitants partagés quant aux constats de la rénovation urbaine sur le quartier. Ils expriment des avis ambivalents sur l'évolution du quartier selon les thèmes retenus. Certains expriment un mécontentement sur quelques sujets clés comme les conditions de vie liées au logement et à son environnement, les problèmes de sécurité sur le quartier. Ainsi seulement un habitant sur deux considère que l'image du quartier s'est améliorée ces dernières années. Les autres portent un avis négatif ou ne se prononcent pas.

## **ETUDE SUR LES ESPACES EXTERIEURS ENVIRONNANT LES LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PRU D'EPINAL**

---

Les opérations de rénovation urbaine ont notamment pour postulat de repenser la délimitation des espaces publics et privés (logique de résidentialisation). L'objectif est ainsi de rendre plus lisible le territoire et d'éviter des tensions qui peuvent se créer entre des habitants qui s'approprient différemment ces espaces. Mais qu'en est-il réellement ?

La Ville d'Epinal conduit, depuis juillet 2005, un projet de rénovation urbaine sur deux quartiers d'habitat social : le Plateau de la Justice et le quartier de la Vierge. Il arrive en phase finale.

La construction et la restructuration de nombreux logements sont à l'origine, sur les deux quartiers, d'une transformation des espaces publics et privés :

- Les abords des immeubles existants ont été traités de façon plus collective pour un usage partagé.
- De nouveaux cheminements piétons ont été aménagés.
- Les nouveaux logements livrés sont caractérisés par la mise à disposition de terrasse ou jardin dont l'entretien revient au locataire.

De fait, cela a des incidences sur la gestion de ces espaces, mais aussi plus globalement sur les usages, nécessitant une approche partagée entre acteurs (habitants, intervenants du territoire) pour en assurer le meilleur usage et favoriser les nécessaires ajustements.

Quels sont les usages actuels et comment permettre de faire de ces espaces, des lieux porteurs de lien social ?

C'est autour de ces questionnements que l'ORIV, dans le cadre de sa fonction de co-portage du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine, a engagé, en 2012, à la demande de la Ville d'Epinal et en lien avec les acteurs locaux un travail de diagnostic partagé. Il s'inscrit dans une démarche plus générale (bénéficiant de crédits spécifiques dans le cadre d'un prix délivré par l'ANRU) visant à optimiser les investissements engagés et qui implique l'intervention d'autres prestataires.

Pour l'ORIV, il s'agissait, dans ce cadre, de :

- vérifier l'atteinte des objectifs fixés d'amélioration de la qualité du cadre de vie quotidien des habitants,
- préciser l'évolution des usages attachés aux espaces environnant les logements,
- et, le cas échéant, faire des propositions visant à faire évoluer leur gestion, en favorisant la participation des habitants.

Cet enjeu vise à la fois à assurer la pérennité des investissements mis en œuvre dans le cadre du PRU mais aussi à prendre la mesure du « vivre ensemble » et de l'opérationnalité des

fonctionnements mis en place au service de tous les habitants.

La démarche vise à comprendre le fonctionnement des quartiers et à améliorer in fine le quotidien des habitants. Par ailleurs, elle permet aux équipes de la ville de mieux comprendre le fonctionnement des quartiers du Plateau de la Justice et de la Vierge. Elle s'inscrit également dans une démarche visant un travail inter-acteurs sur les deux quartiers et inter-services au sein de la collectivité.

Les premiers temps de travail entre la ville et l'ORIV ont permis de définir le cadre du travail et le référentiel d'analyse, ainsi que d'identifier sur plan les secteurs sur lesquels devait se porter l'étude (premier semestre 2012) et leurs caractéristiques.

Sur le plan méthodologique, il a été nécessaire de démarrer par un travail d'observation pour comprendre comment les espaces fonctionnent, mais également de recueillir des données afin de cerner le profil sociodémographique des personnes qui résident dans les logements. Le recueil des points de vue des gestionnaires des espaces, mais également des usagers de ces espaces (qui peuvent ne pas être habitants) était également nécessaire. Un travail de diagnostic partagé a été réalisé sur cette base.

Une première phase exploratoire (réalisée à l'été 2012 et jusque début octobre) a permis de disposer d'éléments d'observation et de constats globaux sur le fonctionnement des différents lieux observés. L'utilisation de fiches d'observation a permis de mettre en forme les éléments issus des visites de terrain. Ces visites ont pu démontrer les atouts et limites en termes d'usages, de mieux appréhender la gestion des espaces publics et privés, l'entretien des espaces verts, la collecte des déchets ou encore les cheminements piétons.... Lorsque des habitants étaient présents, il a été possible de discuter avec eux de manière informelle.

Ces observations ont été mises en perspective à partir d'une analyse des données transmises par l'OPHAE sur le profil des locataires et différents documents produits par la ville.

Enfin, des entretiens avec des acteurs de terrain intervenant sur les deux quartiers ont été réalisés (Service action sociale, centres sociaux, Régie de quartier).

Une phase d'enquête devait démarrer en septembre – octobre 2012 sur le recueil des points de vue des habitants.

Elle a été retardée, car il a paru utile de mettre à plat les données disponibles et d'en permettre l'appropriation par les acteurs. Il est apparu nécessaire sur la base des premières données disponibles de rédiger un document rendant compte des constats. Sur la base de ces éléments, les démarches d'enquête seront mises en œuvre auprès des habitants à compter de début 2013.

Deux instances ont été mises en place pour assurer le suivi et le pilotage de la démarche :

- Un comité technique composé des structures suivantes : Ville d'Epinal (Pôle Développement Urbain, Direction des Actions sociales), l'OPHAE, le Syndicat Intercommunal de Gestion du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ainsi que l'ORIV (via le Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine). Y sont associés autant que de besoins les autres prestataires intervenant sur le projet (Skylab.Paysage et le prestataire audiovisuel).
- Un Comité de pilotage composé des élus de référence et des membres du Comité technique a été mis en place. Les élus réunis le 20 mars 2012 ont validé la démarche proposée.

Au-delà des apports en termes d'aménagements et d'adaptations sur le plan local, un travail de capitalisation des constats relevés permettra de mettre à disposition des acteurs de la rénovation urbaine comme de la cohésion sociale, des éléments utiles à la réflexion tant sur le plan de la gestion urbaine et sociale de proximité que de l'appropriation par les habitants de leurs espaces de vie.

## **ETUDE SUR LES HABITANTS DU NOUVEAU PARC PRIVE SUR LE PERIMETRE DU PRU DU NEUHOF A STRASBOURG**

---

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du Neuhof à Strasbourg arrivant à terme, l'équipe du PRU Neuhof s'est lancée dans l'évaluation du projet (à la fois sous l'angle quantitatif et qualitatif) et cherche à en mesurer ses impacts. Il s'agit de « montrer ce que la rénovation urbaine a apporté comme changements durables et significatifs dans la vie quotidienne des habitants ». Le travail mené par l'équipe a permis d'identifier un certain nombre d'indicateurs quantitatifs. Mais il est apparu que le volet qualitatif de cette approche nécessitait d'être étayé.

Dans cette perspective, l'ORIV a été sollicité, au second semestre 2012, pour apporter un accompagnement tant en termes d'évaluation que de capitalisation des enseignements issus de la démarche.

Par rapport à l'enjeu d'évaluation, il a été convenu de travailler plus particulièrement sur une des dimensions clés de la démarche de rénovation urbaine, à savoir la « mixité sociale ». De nombreuses constructions neuves (privé et social) ont vu le jour sur le quartier du Neuhof dans le cadre de la rénovation urbaine, entraînant l'arrivée de nouvelles populations. L'équipe rénovation urbaine souhaite améliorer sa connaissance des nouveaux arrivants, ainsi que de leur mode d'habiter et la fréquentation des équipements du quartier.

Au stade actuel et compte tenu du mode de recensement de la population de l'INSEE, peu d'informations sont disponibles sur les nouveaux habitants, qu'il s'agisse de leur profil sociodémographique, de leur niveau de vie ou encore de leur intégration dans le quartier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche d'étude démarrée par l'ORIV en 2012.

L'étude sur l'analyse des pratiques et de l'intégration des nouveaux arrivants dans le quartier du Neuhof a pour objectif de :

- Mieux connaître les nouveaux arrivants et établir leur profil sociodémographique.
- Apporter des éléments d'analyse sur leur fréquentation des équipements du quartier, leur « intégration » au quartier et l'image qu'ils ont du quartier.
- Apporter un point de vue sur l'objectif de mixité sociale au Neuhof.

L'année 2012 a essentiellement consisté en la préparation de l'étude : cadrage de la démarche, préparation de la phase d'enquête, élaboration du questionnaire et des modalités de recueil des données, etc. Les questionnaires seront administrés début 2013 et seront exploités et analysés au courant du premier semestre.

## **ETUDE SUR LA MIXITE SUR LE SECTEUR BOURGOGNE - PRU DE BORN Y A METZ**

---

Dès l'année 2011, le centre de ressources politique de la ville Lorraine a porté la réflexion sur la question du « peuplement ». Fort de cette connaissance, en fin d'année 2012, le CRPVL (via l'ORIV) est venu en appui à la ville de Metz pour identifier dans quelles mesures l'habitat développé sur le secteur Bourgogne sur le quartier de Borny à Metz avait permis une évolution du peuplement et l'installation d'habitants présentant des profils différents des autres habitants du territoire dans une logique de mixité.

L'étude avait pour objectif de produire un document alimentant les réflexions liées à la fin de la convention de rénovation urbaine, à la mise en place d'une convention quartier rénové et d'un plan stratégique local. Les stratégies en cours sur le secteur de Bourgogne sont importantes à saisir dans la mesure où ce secteur concentre une partie importante des programmes neufs liés au programme de rénovation urbaine.

L'étude supposait de disposer d'éléments de connaissance du territoire, à la fois par la lecture de différents documents de cadrage, mais également par des temps de présence sur site et la rencontre avec les acteurs de terrain. Le partenariat avec la direction de la politique de la ville de Metz a permis de prendre contact avec les bailleurs et d'avoir à disposition des ressources documentaires pertinentes. Une première version du diagnostic a été transmise en fin d'année 2012 et fera l'objet d'un travail complémentaire en début d'année 2013.

## ZOOM SUR... LA PREVENTION DES DISCRIMINATIONS A LA VILLE DE STRASBOURG

---

En 2008, la Ville de Strasbourg a fait état de sa volonté de s'engager dans le domaine de la prévention des discriminations. Dans la perspective de la mise en place d'une politique locale de prévention des discriminations, l'ORIV a mis en œuvre, entre octobre 2009 et mai 2010, une démarche d'accompagnement permettant de mettre à disposition de l'élu et des techniciens en charge de cette question (lors de réunions mensuelles et par le biais de notes) des éléments d'appréciation sur les politiques publiques et les actions menées dans ce domaine. Elle a abouti à l'élaboration d'une note de cadrage à l'été 2010 qui a servi de support à la réflexion en interne de la collectivité. Depuis lors, la Ville a défini les orientations de sa politique de prévention et de lutte contre les discriminations. La fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011 ont été consacrés à la mise en œuvre en interne des instances et à la définition des actions à mener.

L'action de l'ORIV en 2012 s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement assuré au cours du second semestre 2011.

L'accompagnement auprès de la mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg s'est traduit par l'apport de ressources documentaires et méthodologiques tout au long de l'année 2012, en lien avec les projets et les actions menées par la collectivité dans le cadre de la commission inter-associative animée par la ville. Cet accompagnement de l'ORIV a pris différentes formes :

- L'appui méthodologique a consisté en la tenue de réunions régulières (physiques ou téléphoniques) entre la chargée de mission de la Ville et l'ORIV afin de faire le point sur les avancées des différents projets et groupes de travail, la définition des ordres du jour des différentes réunions, la transmission de documents de synthèse, de documents de travail...
- Une présence aux trois commissions inter-associative (16 février, 4 juillet et 5 septembre) ainsi que la préparation d'éléments de contenu et de synthèse dans le cadre de ces commissions.
- Une participation active à la préparation de la « semaine pour l'égalité » en lien avec la chargée de mission et une implication forte durant la semaine. Ainsi en amont de la semaine, l'ORIV a participé à l'ensemble des réunions du groupe de travail préparatoire (16 janvier, 17 avril, 25 avril) et a contribué à la préparation d'éléments de contenu et de synthèse.

Durant la « semaine de l'égalité » (premier évènement de ce type réalisé sur Strasbourg dans le cadre de la politique mise en œuvre par la Ville) qui s'est tenue du 22 au 26 octobre, l'ORIV a mené les actions suivantes:

- L'organisation d'une conférence débat organisée en partenariat avec l'association ALDA sur « L'usage du droit dans la lutte contre les discriminations ».
- L'organisation d'un Café de l'égalité en partenariat avec le Furet « Petite enfance et discriminations : quelles réalités ? ».
- L'animation d'une table ronde organisée par le Conseil des Résidents Etrangers de Strasbourg sur « Les discriminations au logement ».
- La participation à l'animation de l'espace ressources organisé à la salle de la Bourse autour du jeu « Distinction ».
- La participation active à différentes manifestations organisées par les partenaires.

Dans le cadre de la semaine, et en lien avec le travail mené au sein du groupe de travail « Ressources-réseau », deux autres actions ont été menées:

- La réalisation en partenariat avec la Ville du répertoire des acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations à Strasbourg, diffusé durant la

- « semaine pour l'égalité » aux publics des différentes manifestations.
- La contribution à l'exposition « Discriminations: de quoi parle-t-on ? Comment agir ? A qui s'adresser? » en partenariat avec Alda<sup>19</sup> et la Ville de Strasbourg, et la réalisation du dernier panneau « A qui s'adresser ? ».
- La co-animation (avec la chargée de mission) des trois séances du groupe de travail Ressources-réseau (9 janvier, 15 mai et 27 juin)  
Elle s'est traduite par la définition du calendrier et des ordres du jour, le contact avec les partenaires, la rédaction des comptes rendus par l'ORIV en lien avec la chargée de mission de la Ville.

Dans le cadre de ce groupe, deux pistes de travail avaient été proposées suite à la réunion du 9 janvier et de la réunion plénière de la commission inter-associations de février 2012 :

- Une démarche de « recensement » sur la base d'une fiche type à renseigner. Cette démarche s'est finalement traduite par la réalisation du Répertoire présenté précédemment.
- Des réunions organisées sur des thématiques identifiées et sur la base d'une trame commune : présentation des structures agissant dans ce domaine ; échanges autour de leurs constats, des approches et des outils développés en matière d'égalité et de prévention et lutte contre les discriminations ; identification des attentes ou sens de la démarche de réseau.  
Deux réunions thématiques ont été organisées au printemps 2012 : la première à la Station sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle avec présentation de la Station, du lieu, de son fonctionnement mais également des associations qui font vivre ce réseau ; la deuxième à Accord sur la question de l'accompagnement des victimes avec présentation de cinq structures qui agissent dans ce domaine (Accord, Alda, SOS aide aux habitants, Themis, Viaduc).

De plus, plusieurs documents de travail et outils méthodologiques ont été élaborés dans le cadre de ce groupe et sont pour le moment à usage interne :

- « Fiche acteur », Fiche synthétique de présentation accompagnée d'une note présentant la démarche (élaborée en fait en décembre 2011 mais diffusée début 2012 aux partenaires).
- Outils de prévention et de lutte contre les discriminations disponibles chez les acteurs locaux, Synthèse réalisée à partir des fiches acteurs, Document Excel, Juillet 2012.
- Les formations proposées par les acteurs locaux, Synthèse réalisée à partir des fiches acteurs, Document Excel, Juillet 2012.

---

<sup>19</sup> Association de Lutte contre les Discriminations en Alsace.

# **ANNEXES**

---

**ANNEXE 1 : Le conseil d'administration de l'ORIV**

**ANNEXE 2 : Le positionnement associatif dans le cadre de la réforme de la politique de la ville**

**ANNEXE 3 : Site internet - documents les plus téléchargés par grandes thématiques d'intervention de l'oriv**

# ANNEXE 1

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORIV

---

Elu lors de l'Assemblée Générale du 12 avril 2012

Les membres du Bureau apparaissent avec leur fonction en souligné dans la liste ci-dessous

### Personnes Morales

Association Citoyennes Interculturelles (ASTU) *représentée par Virginie JELTSCH et/ou Suna YILDIZ*

Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) *représenté par Simo TAZARI*

CIMADE *représenté par Pierre GREIB, Vice-Président*

Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES) *représentée par sa Directrice, Béatrice MULLER, ou sa représentante*

Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM) *représenté par Chantal MAZAEFF*

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) *représentée par Anne HULNE*

THEMIS *représenté par son Directeur, Guillaume ALBERT*

Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UD CSF) *représentée par Francine STROBEL*

Union Régionale des Associations Familiales (URAF) *représenté par son Directeur ou un représentant*

### Personnes physiques

Maurice BLANC

Françoise BRAUN

Ansoumane CAMARA

Daniel CHINAGLIA

Naouel EL MAHROUG

Brigitte FICHET

Michel FOU DRAT, Vice-Président

Guy GIRAUD

Alphonse GOUETH

Francis GRANDJEAN, Assesseur

Sylvie JAECKLE, Secrétaire-Adjointe

Paul KERN, Trésorier-Adjoint

Francois LAFLAHI

Dan LIAU, Trésorier

Jacqueline MAURY, Secrétaire

Bruno MICHON

Sylvain MOLINA

Michel REEBER

Liliana SABAN

Daoudia TAZARI

Rudi WAGNER, Président

## **ANNEXE 2**

# **LE POSITIONNEMENT ASSOCIATIF DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

---

Suite à une séance de travail au sein du Conseil d'Administration du 22 octobre 2012 sur les enjeux de la politique de la ville dans le cadre du lancement par le Ministre délégué chargé de la ville d'une large concertation, le Conseil d'Administration en lien avec les salariés a souhaité réfléchir aux enjeux de la politique de la ville.

Le texte a été élaboré à partir d'échanges entre administrateurs à l'occasion de deux réunions (26 novembre 2012 et 1er décembre 2012) et d'un travail au sein du Bureau.

Les éléments issus de cette note ont également été transmis en décembre 2012, via un « cahier d'acteurs » au Ministère délégué chargé de la ville comme une contribution à la concertation sur la réforme de la politique de la ville.

### **PRÉAMBULE**

#### **Quelques précautions préalables...**

Agir dans le domaine de la politique publique qu'est la politique de la ville nécessite :

- d'éviter l'enfermement dans des notions qui relèvent d'un cadre d'analyse gestionnaire et managériale (logique de projet, de territoire...) laissant peu de place à la compréhension des relations sociales et des enjeux qui les traversent,
- de réintroduire de la complexité, car la réalité des « quartiers populaires » et des relations qui s'y établissent est multiple et diverse,
- de relativiser les constats mis en avant qui sont souvent très manichéens, ne rendant finalement que peu compte de la complexité des transformations sociales et urbaines sur ces « quartiers populaires »
- de se rappeler qu'une partie des constats relevés sur les territoires relevant de la politique de la ville sont observés également sur d'autres territoires, sans pour autant susciter les mêmes questionnements.

### **ÉLÉMENTS DE CONSTATS**

#### **Une politique publique conçue comme temporaire**

Parler aujourd'hui de la politique de la ville (politique publique intervenant sur certains espaces urbains présentant un cumul de difficultés), c'est se replacer dans un processus historique relatif à l'émergence de cette politique.

Elle est née, sans pour autant en avoir alors le nom, à la fin des années 70 - au début des années 80. Les quartiers concernés, à savoir ceux marqués par l'habitat social (grands ensembles construits entre 1958 et 1970), concentraient des situations sociales précaires, un bâti dégradé et devaient faire face à des situations d'enclavement territorial. La différence avec la situation actuelle réside dans le fait qu'à l'époque tout le monde considérait que la crise était conjoncturelle et qu'« on allait en sortir ». Dans cette perspective, a été mise en place une « politique spécifique », conçue comme transitoire et complémentaire au droit commun. Or d'une part cette politique n'a jamais réussi à combler le déficit du droit commun et d'autre part elle a dû s'inscrire dans une situation économique qui s'est dégradée (croissance du nombre de chômeurs) dans la mesure où la crise est apparue comme structurelle.

#### **Un contexte particulièrement détérioré**

Au fil du temps, de nombreuses actions ont été menées sur ces quartiers et se focalisent alternativement sur des actions auprès des habitants ou sur le bâti, les logements, comme récemment avec les opérations de rénovation urbaine. Cette action qui a permis des avancées

en termes de bâti n'a toutefois pas permis de limiter la dégradation des situations sociales des habitants et de la vie sociale.

Il apparaît complexe, et pour autant nécessaire de tenir à la fois une action sur le cadre de vie (l'amélioration du bâti et des logements est un acquis de la rénovation urbaine) et sur les conditions de vie.

En terme d'action publique, il apparaît plus simple d'agir sur la dimension rénovation et réhabilitation de l'habitat et des logements, que sur les problèmes de pauvreté, d'absence d'emplois... Par ailleurs, l'action au titre de la rénovation urbaine a parfois eu des effets néfastes en augmentant le coût du logement (accroissement des restes à charge après travaux, nouveaux logements ayant un loyer trop élevé non accessibles aux plus démunis).

L'impact de ces évolutions est d'autant plus marqué qu'elles se sont produites dans un contexte d'appauvrissement des populations.

Enfin, la rénovation n'a pas touché tous les quartiers et même pour ceux en ayant bénéficié, des processus de dégradation peuvent être à l'œuvre, pouvant relever de comportement individuel et/ou de problème de gestion.

### **Des réalités variables selon les « territoires »**

Toutefois les quartiers ne connaissent pas tous la même réalité. Si la précarité s'est renforcée partout, ce que souligne le rapport annuel 2012 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, les quartiers présentent néanmoins des dynamiques locales, du lien social.

Dans le même temps, on peut s'inquiéter de l'émergence de « quartiers en rupture ». Au-delà du cumul de difficultés (qui peuvent parfois conduire certaines personnes à évoluer dans des milieux n'ayant pas eu de rapport à l'emploi depuis plusieurs générations), ceux-ci relèvent de rapports sociaux, se référant à des codes, des comportements qui apparaissent comme peu compréhensibles pour un certain nombre de professionnels. Ils peuvent même faire « société », mais une société dont on ne dispose pas des codes, qui dans certains cas peut s'avérer hors la loi.

### **Agir sur un territoire ou auprès de publics ?**

Compte tenu des difficultés identifiées, la question peut consister à se demander s'il faut agir à partir des territoires ou auprès des personnes ? Poser cette question, c'est finalement réinterroger la politique de la ville elle-même. La politique de la ville, lors de sa création (au début des années 80), a été volontairement conçue sur un modèle, distinct de celui de l'action sociale classique, considérant que ce dernier n'avait pas permis de limiter les processus d'exclusion.

Elle a créé une nouvelle forme d'intervention : le développement social urbain, faisant le pari à la fois d'un développement possible à partir des ressources du quartier et considérant que par cette approche, il sera possible d'intervenir également sur la dimension collective des difficultés à l'œuvre dans les processus de « stigmatisation », de « relégation ».

### **Une géographie complexe et des notions utilisées en termes d'intervention publique sclérosante**

Il a également été mis en avant à la fois, et de manière contradictoire, le caractère stigmatisant et « institutionnel » de l'approche par territoire d'intervention ciblé et la nécessité d'identifier les espaces qui ont le plus besoin d'une intervention de l'action publique.

Au-delà, la notion même de « territoire » est apparue comme pouvant induire des modes de pensée inscrits dans des logiques managériales. Un territoire n'existe pas en soi, il relève d'une organisation politique et administrative, mais aussi d'un processus d'identification et d'appropriation. L'espace se structure à partir du vécu des personnes et des liens qu'ils établissent entre eux. Il paraît donc important de partir des « espaces sociaux de relations », des « espaces de vie » où se « fabrique ou se co-fabrique » du lien à partir des habitants et des forces vives qui s'y trouvent.

## **CONDITIONS POUR UNE POLITIQUE DE LA VILLE REPENSÉE AU SERVICE DES HABITANTS...**

### **Une action publique au service de l'égalité**

Les administrateurs de l'ORIV envisagent l'intervention au titre de la politique de la ville dans une logique d'égalité de traitement entre les personnes (permettre à chacun d'accéder à la ville, mais aussi de choisir son lieu de vie...), mais aussi d'égalité entre les territoires.

### **Changer de regard sur ces quartiers**

Par ailleurs, il y a nécessité à penser l'action de la politique de la ville au regard des évolutions sociétales et économiques (cf. ci-dessous : pauvreté, absence d'emplois...) qui affectent la société dans son ensemble. Ces quartiers (« grands ensembles ») avaient, au moment de leur création, une fonction de sas, de transition dans une logique de mobilité résidentielle allant de l'habitat collectif à l'accession à la propriété. Ils étaient vus positivement, car ils permettaient de bénéficier du confort moderne pour des personnes ayant parfois connu des situations très dégradées voire d'insalubrité par rapport au logement. Ils avaient une place au sein de la ville.

Si ce schéma a fonctionné pour certains, il apparaît beaucoup moins réaliste aujourd'hui. Quelle place pour ces quartiers aujourd'hui ? Certains, constatant la précarisation des populations, l'absence de mobilité et le renforcement des processus de spécialisation sur certains territoires, considèrent qu'il faut acter leur fonction d'accueil par rapport à des populations pauvres. Le risque est que cet accueil soit maintenu dans le temps et que l'on assiste, comme cela est déjà en partie le cas, à des processus de relégation, entraînant des risques d'« *apartheid social* ».

D'autres quittent le quartier, parfois même au risque d'un effort financier important, dans le souci de favoriser l'éducation de leurs enfants.

L'enjeu réside dans le fait de changer le regard porté sur ces quartiers ainsi que sur les personnes qui y résident, en même temps que l'on y améliore les conditions objectives d'existence et les perspectives d'avenir (volet scolaire, sécurité...). Il faut en faire des « quartiers à part entière ».

### **Favoriser le pouvoir d'agir des habitants**

L'enjeu est de partir du quartier et de ses potentialités, notamment humaines, pour construire des réponses. Cela suppose de favoriser l'émergence de ces potentialités ou de les renforcer, tout en intervenant sur les situations sociales individuellement.

Concrètement, il s'agit de permettre aux habitants de contribuer à la définition des enjeux de leur espace de vie, mais aussi de participer au processus de décision. Trop souvent on inscrit ces habitants dans une logique de participation qui se limite à des apports d'information ou à des consultations ponctuelles sur un aspect de la transformation du quartier.

Faire des habitants des acteurs à part entière du quartier suppose qu'un certain nombre de conditions soient remplies : inscrire la démarche dans la durée en respectant le « temps » des habitants, mettre en place de temps et de lieux d'échanges tenant compte des modalités d'expression des habitants, assurer l'émergence d'une réelle expertise des habitants, reconnaître leurs compétences d'usage.

Cela nécessite de transformer les modes de gestion de l'action publique et plus globalement les logiques administratives afin de laisser plus de créativité au local.

### **Soutenir les acteurs locaux et la présence humaine sur les quartiers**

L'efficacité d'intervention de l'État et des autres acteurs s'affaiblit, car les leviers sont difficiles à trouver compte tenu de l'ampleur de la crise. Les évolutions dans les domaines de la politique de la ville (changements d'interlocuteurs, de priorités), mais aussi les modes de relations entre les décideurs / financeurs et les acteurs associatifs (développement des marchés publics, des appels d'offres et dans une moindre mesure des appels à projets, technicité renforcée des demandes de subventions) ont eu pour effet une perte de moyen pour agir et la disparition de certaines associations. Le processus s'est accéléré avec la crise financière et la diminution de subventions publiques. Dans ce contexte de réduction des moyens financiers d'intervention, de nombreux décideurs ont demandé que les crédits d'action sur les territoires soient renforcés au détriment des crédits d'ingénierie, d'animation.

Or la capacité d'intervention sur un quartier réside également dans le fait de pouvoir disposer de « relais » et l'inscription des financements dans la durée (incertitude des financements annuels). Dans cette perspective, il paraît nécessaire de renforcer, soutenir les acteurs « compétents » et « pertinents » (« acteurs qui tiennent la route ») présents sur le territoire. Cela passe également par une amélioration des conditions de travail des acteurs sur les territoires.

Dans le même temps, il s'avère nécessaire d'inscrire les financements sur des modes plus pérennes pour répondre aux enjeux de transformation sur la durée et aux nouveaux modes d'action.

Ainsi pour soutenir le pouvoir d'agir des habitants sur ces territoires, il paraît urgent de permettre plus de souplesse (fonds de participation des habitants) et plus de créativité. Cela peut également passer par le financement d'associations, notamment celles situées en proximité et reposant sur le bénévolat. Il importe de reconnaître ces associations pour ce qu'elles sont et non uniquement pour ce qu'elles font. Elles sont en effet trop souvent considérées seulement comme d'utiles opérateurs de politiques publiques définies dans d'autres lieux. Par ailleurs, cela peut également consister dans le soutien d'initiatives citoyennes qu'elles relèvent de collectifs constitués en association ou non.

### **Concevoir d'autres formes d'actions sur les territoires et soutenir les acteurs**

Par ailleurs, les modes d'intervention classiques semblent incapables de répondre aux défis actuels.

Dans ce contexte, il paraît nécessaire de réintroduire la dimension collective que ce soit dans la construction de projets communs à un quartier, qui fasse société, portée par l'ensemble des forces vives du territoire, mais aussi dans les modes de travail. A ce titre, il pourrait être pertinent de développer des modes d'intervention liés au « travail social communautaire ». « L'intervention sociale d'intérêt collectif (nom plus communément utilisé en France) est l'action des travailleurs sociaux auprès de personnes constituées en groupes sur un territoire ou dans une institution, ayant pour objectifs de :

- créer des réponses collectives à des problèmes collectifs ;
- favoriser l'accès aux ressources existantes et en créer des nouvelles ;
- développer l'autonomie personnelle et sociale par la participation citoyenne des personnes.

Partant des situations telles que ressenties et définies par les personnes, elles-mêmes, co-auteurs de l'action, il s'agit de les aider à élaborer et concrétiser des projets susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, de renforcer leur insertion sociale, de restaurer le lien social.

»

Au-delà il s'agit également de favoriser le travail en transversalité et en inter-ministériarité

---

Au regard des éléments mis en avant, la « politique de la ville » devrait relever :

- d'une logique de développement social et urbain,
- basée sur un projet « commun » qui fasse société, c'est-à-dire relevant d'une vision collective, dans un espace de vie prenant sens pour les habitants,
- co-portée par l'ensemble des forces vives et acteurs.

Axée sur des territoires urbains cumulant et concentrant des difficultés objectives (situations sociales, économiques, problèmes de formation...) et subjectives (stigmatisation, discrimination...), elle doit relever d'une action publique repensée, c'est-à-dire permettant de :

- donner les moyens (humains, financiers...) pour une action sur la durée et pérenne,
- soutenir les acteurs et forces vives,
- appuyer les initiatives locales.

Elle doit s'inscrire et être pensée dans la durée, eu égard à la crise à laquelle la société est confrontée. Elle relève d'un pari sur l'avenir, car les territoires concentrent une partie importante des potentialités de développement notamment eu égard à la part des jeunes qui y résident.

## ANNEXE 3

### SITE INTERNET - DOCUMENTS LES PLUS TELECHARGES PAR GRANDES THEMATIQUES D'INTERVENTION DE L'ORIV

---

#### IMMIGRATION ET INTEGRATION

- **Vers une meilleure compréhension de la présence étrangère dans votre commune** (volet A de l'outil « Etrangers et immigrés en Alsace – Guide pour comprendre et agir ») : **3557 fiches téléchargées** (contre 4558 en 2011)

Le chapitre concernant l'**Immigration / intégration : y comprendre quelque chose !** a fait l'objet des plus nombreux téléchargements de fiches (1681 contre 2169 en 2011). En second vient le chapitre sur **Les étrangers en Alsace** (968 contre 1392), puis les chapitres intitulés **Accueillir** (403 contre 395) et **S'installer en France** (226 contre 180). Pour finir par les chapitres sur les **Lieux et personnes ressources** (202 contre 222) et **Représentations et incidences** (77 contre 200).

- **Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ?** Du droit à la langue aux politiques publiques de formation linguistique à destination des adultes immigrés – Cahier de l'ORIV n° 43 - décembre 2009 (**2752** téléchargements contre 2483 en 2011)

- **Les différentes notes statistiques** réalisées par l'ORIV sur la présence étrangère et immigrée en Alsace ont été téléchargées **2520 fois**, contre 1363 en 2011. Les deux nouvelles notes mises en ligne en 2012 n'ont pas connu le même succès :

- « Demandeurs d'asile, réfugiés, en France et en Alsace » – juin 2012 (676)
- « Intégration professionnelle des femmes immigrées en Alsace » – juin 2012 (88)

- **Demandeurs d'asile et processus d'intégration** – Cahier de l'ORIV n° 42 - juillet 2009 (**1305** téléchargements contre 888 en 2011).

- **Relations entre jeunes filles et garçons résidants dans les quartiers d'habitat populaire** - Actes de la journée de travail et de la rencontre mensuelle de l'ORIV en présence d'Horia Kebabza, le 7 octobre 2004, janvier 2005, 17 p. (**1203** contre 1906 téléchargements en 2011).

- **Immigration, Intégration, Discriminations... De quoi parle-t-on ? Quelques éléments de compréhension.** Dossier ressource - avril 2008 (**582** téléchargements en 2012 contre 307 en 2011).

- **Vécu des femmes immigrées dans le Bas-Rhin : des stratégies pour pallier aux difficultés.** Dossier thématique - juin 2009 (**570** contre 491 en 2011).

- **Les migrations turques vers l'Europe, tendances récentes - Intervention de Stéphane de Tapia** - Actes de la Conférence-Débat du 16 septembre 2003 (mai 2004 – 525 contre 387 téléchargements) .

- **Les carrés confessionnels musulmans, la spécificité de l'Alsace et de la Moselle.** Dossier thématique - février 2011 (**352** contre 328 en 2011).

- **L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ?** Dossier thématique - août 2012 (**213** téléchargements).

#### DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

- Les différents **comptes rendus des Ateliers des Professionnels de la Ville** (APV - anciennement Journées Des Professionnels - JDP) ont fait l'objet de **10030** téléchargements (7713 en 2011)

- **La politique de la ville en France : fondements, évolution et enjeux. Dossier ressources**  
Ce dossier réalisé par l'ORIV a fait l'objet d'une mise à jour fin novembre 2012. L'ancienne version et la nouvelle ont été téléchargées **9313** fois dans leur totalité (contre 5120 en 2011). Il

est également téléchargeable par parties qui, au total, ont fait l'objet de **3070** téléchargements (2118 en 2011).

- Les **notes** réalisées sur les questions d'**évaluation** ont fait l'objet de 4387 téléchargements (2723 en 2011)

- Le **Guide de l'observation sociale territorialisée**

Sa version complète a fait l'objet de **1252** téléchargements (contre 496 en 2011). Il est également possible de télécharger le guide partie par partie, ce qui représente au total **2325** téléchargements (contre 2847 en 2011).

- **Adultes-relais, entre professionnalisation et reconnaissance : Actes du séminaire du 1er octobre 2009, Mulhouse**" – Cahier de l'ORIV n° 44 - janvier 2010 (**2847** téléchargements contre 4220 en 2011)

- **Mobilisation de la parole des habitants et rénovation urbaine. Dossier thématique** - novembre 2011 (téléchargé **1338** fois contre 54 fin 2011)

- Les **notes documentaires de l'ORIV** ont été téléchargées 1322 fois contre 308 en 2011

- **Etat des lieux du dispositif adultes-relais en Alsace. Dossier thématique** - novembre 2009 (**547** contre 96 en 2011)

- Les **documents** sur la question de la **mixité** ont été téléchargés **437** fois (333 en 2011)

- Les **documents** réalisés par l'ORIV sur la **géographie prioritaire** en mai 2009 (**271** contre 262)

## **EGALITE ET PREVENTION DES DISCRIMINATIONS**

- **Emploi et discriminations raciales en Alsace : où s'adresser ? Annuaire des structures qui agissent auprès des victimes** - mai 2010

Les fiches des structures ont fait l'objet de **6337** téléchargements (**5202** en 2011).

- **Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits en Alsace.** Dossier thématique - septembre 2011 (**317** contre 75) ;

- **Dossier ressources « Discriminations : éléments de compréhension et d'action »** - décembre 2006 (**201** contre 71)

- **Actes racistes et antisémites en Alsace : quelles explications ? Quelles actions ?** Eléments issus de la table ronde du 16 octobre 2004 », janvier 2006 (181 contre 215)

- **Des discriminations... à la valorisation des compétences dans le monde du travail** – Note thématique - janvier 2004 (172).





ORIV

Observatoire  
Régional de  
l'Intégration  
et de la Ville

# 2012

1 rue de la course  
67000 Strasbourg

tél : 03 88 14 35 89  
fax: 03 88 21 98 31

[contact@oriv.fr](mailto:contact@oriv.fr)  
[www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

association de droit  
local (loi 1908) inscrite  
au Tribunal d'instance  
de Strasbourg  
volume LXXIV n°127  
APE : 9499Z  
SIRET : 408 211 159 000 12